

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du Jeudi 7 juillet 1955

Présidence de M. le D^r LAFON, Président

Présents : M^{mes} Aublant, Chastel, Darpeix, Dupuy, Villepontoux; M^{les} Barnier et Mallet; MM. Ardillier, Aublant, Bardy, Bélanger, Borias, Corneille, Delfaud, Dumas, Granger, Lavergne, Jouanel, le D^r Maleville, Parrain, Pivaudran, Ponceau, Ronzel, Secondat, Tourraton et Villepontoux.

Se font excuser : MM. Becquart, Morquin et Secret.

Nécrologie. — MM. BARET, BEYNEY, le M^r de BOISSEUILH, le D^r BOURRUT-LACOUTURE, le D^r GARGAUD, Amédée DEBETS DE LACROUSILLE, le chanoine MARQUAY et le général TIXIER.

Presque tous ces collègues regrettés appartenaient à la Société depuis des années. Le bâtonnier de Lacrousille avait été le conseiller juridique du bureau avant d'entrer dans le conseil d'administration; durant un demi-siècle ce magnifique orateur, ce chevalier-servant de la petite patrie aura tenu un des premiers rôles dans la vie publique et intellectuelle de Périgueux. Le Docteur Gargaud était un esprit des plus fins et des plus cultivés, il avait la plume alerte. Le chanoine Marquay laisse sa chère paroisse de la Cité en pleine prospérité et son église enfin pourvue d'une sacristie.

Les condoléances de M. le Président trouvent un profond écho dans l'assemblée.

Félicitations. — M. André CHASTEL, nommé professeur d'histoire de l'art moderne à la Sorbonne, où il succède à M. Lavedan.

Remerciements. — MM. BIERNE et DUFOUR.

Entrées d'ouvrages et de documents. — SECONDAT (Marcel). *Contes et légendes du Périgord*. Bois gravés de Marcel Deviers. Périgueux, impr. Fontas, 1955; in-8, 122 p.; — hommage de l'auteur, à qui M. le Président adresse des félicitations bien méritées;

Actes du 79^e Congrès national des Sociétés savantes, Alger 1954. Paris, impr. Nationale, 1955; in-8, 389 p. (Comité des travaux historiques. Section d'Histoire moderne et contemporaine); — envoi de la Direction des Bibliothèques de France;

Château de Laroque en Sarladais, dessin de J. de Verneilh, publié dans le *Bulletin* de la Société en 1895; — faire-parts de décès du C^r Boudet (1886), de M^{mo} de Brachet de la Menuse (1893), de la M^{mo} de Sainte-Aulaire, née d'Estourmel (1893), de la M^{re} de Maleville, née de Beaupoil de Sainte-Aulaire (1892); — don de M. Paul FÉNELON, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers;

Notre Bulletin des 2 et 24 1955, contenant la suite de l'étude de M. Jean Secret sur les « Églises du canton de Mussidan » (Saint-Etienne-de-Puycorbier et Saint-Michel-de-Double) et sur les châteaux du Périgord; — le programme du 1^{er} Festival musical donné le 14 mai dans l'abbaye de Chancelade et le Catalogue de la dernière exposition organisée au Musée du Périgord par la Société des Beaux-Arts de la Dordogne; — dons de M. Jean SECRET;

Cahier d'un registre du notaire Delabrosse, recevant à Vertheillac les reconnaissances des tenanciers du co-seigneur du Chapdeuil, Jean de Salignac, baron de Gourdon et seigneur de Saint-Projet en Querey, représenté parfois par son frère Pierre, protonotaire apostolique; entre le 30 avril et le 23 juin 1534; — ms. pap. de 40 pages 270 × 176, donné par le D^r Ch. LAFON.

La Société a également à enregistrer un très beau don de la part de M^{mo} GENDRY née Gilles-Lagrange. A côté de l'ouvrage de W. de Taillefer sur l'*Architecture* (Périgueux, 1804), du *Compte-rendu* du concours régional agricole de Périgueux, en 1864; de l'*Affaire Sirey* (Ext. de *l'Observateur des Tribunaux*, t. XIV), s'y trouve un fort précieux *Recueil de Complaintes*, où sont reliés trente-cinq imprimés relatant les crimes les plus sensationnels jugés, entre 1834 et 1851, par des cours d'assises de province et suivis d'exécutions capitales qui ont servi thèmes aux chansonniers populaires. L'affaire Delcoudere est du nombre, qui a si profondément remué l'opinion périgourdine, en 1845 avec trois imprimés, les portraits, publiés dans l'*Echo de Vézère*, du féroce assassin et de ses complices, Marie Grolhier et Thibal; avec le plan de la maison, aux Gravières, de leur victime, l'infortuné Brochard. A ce volume sont jointes deux poésies, l'une dédiée au Maréchal Bugeaud à son retour d'Afrique, par L. X., l'autre « l'Islyenne », par Ch. Letellier, de Saint-Laurent-sur-Manoire. Il faut ajouter à ces documents un lot d'imprimés de colportage, parmi lesquels un placard illustré « Les suites funestes de la passion du jeu » et une image coloriée de Metz, représentant le Juif errant (avec la plainte célèbre), — le portrait de M^{er} George Massonnais,

évêque de Périgueux et Sarlat (lithographie de P. Reymond), — enfin 8 des photos de l'ancien Périgueux, par Baldus (v. 1860), dont celle de l'Hôtel de Bouilhac (actuellement Société Générale); au balcon sont réunis quelques membres du Cercle de la Philologie dont Fernand Gilles-Lagrange, grand-père de M^{me} Gendry.

M. le Président exprime à notre distinguée collègue ainsi qu'aux autres donateurs les remerciements de la Société.

Revue bibliographique. — M. le professeur MALVESIN-FABRE retrace, dans le *Périgourdin de Bordeaux* de juin 1955, la vie scientifique de Denis Peyrony. *Chercheurs et Curieux* de juillet 1955, col. 458-460, répond à une question sur l'étymologie de Saint-Cybardeaux (Charente) dont l'un des composants est *Sanctus Eparchius*, en français Saint-Cybard. A ce propos il est rappelé que ce solitaire du VI^e siècle, retiré à Angoulême, appartenait à une famille patricienne de Périgueux. La revue *Hommes et Mondes* de juin 1955 publie les « Mémoires inédits du maréchal Soult »; p. 410, à la date du 19 mai 1809, celui-ci dut se porter au secours de la brigade Fournier-Sarlovèze, du 6^e Corps de Ney, que les Espagnols bloquaient dans Lugo; à son approche, ils se retirèrent (23 mai). M. le Président note que dix-sept manuscrits inédits du poète Charles d'Orléans, qui fut comte de Périgord, viennent d'être étudiés par un bibliothécaire de la Nationale. Il annonce en terminant la parution du tome III de l'ouvrage de M. Maubourguet, *Sarlat et le Périgord méridional*, édité par la Société.

La Société de la Charente à Périgueux. — Le dimanche 19 juin, la Société historique et archéologique de la Charente est venue nous rendre la visite que nous lui avons faite à Angoulême en 1953. Une soixantaine de membres s'étaient joints, à cette occasion, au bureau que préside l'affable M. Henri Lacombe. A 11 h. 30, le D^r Lafon accueillit nos hôtes dans l'hôtel de la rue du Plantier qui, pour être une demeure historique — celle de Bodin, le libérateur de Périgueux sous la Fronde — ne saurait rivaliser avec l'élégant immeuble de notre sœur angoumoisine qui renferme un riche musée. A ces paroles de bienvenue M. le Président Lacombe répondit avec éloquence, en vantant les beautés et les charmes du Périgord et en se félicitant de la sympathie que se témoignent nos deux Sociétés faites pour servir un même idéal. La Dordogne et la Charente ne sont pas seulement voisines de par la géographie, leur histoire est riche de contacts, d'échanges et d'interpénétrations continuels que l'orateur précisa à l'aide de quelques exemples. Il veut surtout évoquer un personnage qui, au Moyen

Age, constitué en quelque sorte un nouveau trait d'union entre l'Angoumois et le Périgord. : certain Arnaud Taillefer, qui ne fait qu'un, nous révèle M. Lacombe, avec Arnaud de Cosnac (actuellement Saint-Thomas-de-Cosnac, canton de Mirambeau, Charente-Maritime).

Cet Arnaud était l'un des fils d'Aldouin et d'Alaizie de Fonsac qu'on accusa d'avoir voulu empoisonner le comte Guillaume IV d'Angoulême, son beau-père, à son retour de Terre Sainte (1027). Arnaud avait pour sœur Emma qui épousa Aldebert de Périgord dit Talleyrand. Cosnac donc jouit des biens qu'il tenait de sa mère Alaizie et de Dea de Montignac, sa grand'mère, jusqu'au jour où Geoffroy, seigneur de Blaye succéda dans le comté d'Angoulême à son frère Aldouin. Arnaud se retira alors par force en Périgord, auprès de son beau-frère Talleyrand, il y fonda même une nouvelle branche des Taillefer, celle dont la généalogie a été établie par Courcelles.

Sur cette note érudite prennent fin les discours, des dépliants et des guides-bijou de Périgueux sont offerts à nos visiteurs par le Syndicat d'Initiative. Dans la grande pièce qui donne sur le jardin, ils vont pouvoir, après une matinée bien remplie, se rafraîchir d'une gorgée de vin blanc de Montcaret.

Le déjeuner, parfaitement servi à l'hôtel Mataguerre et rehaussé d'un authentique Cognac que nos hôtes ont très aimablement offert, ne cessa d'être empreint de l'animation la plus cordiale. Tout de suite après, malgré un ciel chargé d'ondées, commença la visite archéologique de Périgueux. La Cité gallo-romaine fut très doctement présentée par M. Dandurand, l'église de la Cité par M. Géraud Lavergne, l'église Saint-Front par M. Jean Secret, tandis qu'un groupe de Charentais, conduit par M. Secondat, se rendait aux salles de préhistoire du Musée. Les nécessités de l'horaire ne permirent malheureusement pas à nos collègues de s'attarder davantage dans les vieilles rues du Puy-Saint-Front.

De cette journée à laquelle pourtant le ciel n'a guère souri, chacun des participants gardera le meilleur souvenir.

Les remerciements aussi délicats que chaleureux que M. Henri Lacombe et M. Piveteau ont adressé à notre Président et à notre Secrétaire général; le ton des comptes-rendus parus dans la presse de la Charente nous sont garants que cette visite, trop courte à notre gré, se renouvellera.

Communications. — M. Jean SECRET, vice-président, LAVERGNE et SECONDAT se sont rendus le samedi 11 juin, à Sainte-Alvère, où ils ont été reçus par M. Adrien Bels, maire et conseiller général. Des sarcophages de haute époque qui ont été

trouvés au cours de travaux de canalisation pour l'adduction des eaux, dans la rue parallèle à la rue principale allant de la place de la Halle au carrefour de la route du Bugue, trois seulement ont pu être enlevés en plus ou moins bon état pour être déposés au pied du donjon des Lostanges, où M. Jean Secret les a photographiés. Il resterait encore d'autres cuves semblables sous le trottoir d'une maison sise dans la même rue.

M. Jean SECRET a trouvé aux archives de la Dordogne, série Z V 6, une note de 1838, signée Foucaud, qui coupe court aux propos fantaisistes qui courent sur la date de construction du château de Rastignac (commune de Labachellerie) : « Le château de Rastignac, est-il écrit, n'a été achevé que cette année, il est remarquable par l'élégance de sa construction faite dans un genre tout moderne. » Ainsi se trouve corroboré ce qui a été déjà dit dans le *Bulletin*, t. LXXX (1953), p. 63.

En adressant ses remerciements à la Société pour son admission, M. BIERNE signale au hameau de Fargues, près de Sainte-Foy-de-Longas, une carrière de mâchefer qui sert à recharger les chemins ruraux; elle doit remonter à quelque établissement sidérurgique; *Fargues* vient en effet de « *fabrica* » forge.

M. COUVRAT-DESVERGNES a retrouvé dans le *Figaro littéraire* du 29 janvier 1949 (coupure jointe), un article de M. Maurice Rat : « Du nouveau sur Montaigne. C'est l'écrivain des *Essais* qui apprit à Henri de Navarre — futur Henri IV — que Paris vaut bien une messe. » Cette fantaisie a inspiré à notre collègue les réflexions les plus judicieuses; son travail paraîtra dans les *Varia* du *Bulletin*.

M. LAVERGNE explique au tableau comment, phonétiquement, *Sanctus Eparchius* a pu donner Saint Cybard et *Sanctus Arédius* : Saint Yrieix (prononcé *Irié*).

M. JOUANEL a extrait des archives municipales de Bergerac des ordres donnés par le Directoire du district en prairial et thermidor an II en vue de réquisitionner les cordes des cloches, les plaques de cheminées en fonte, les parchemins provenant des églises, couvents, et tribunaux (ceux-ci employés à fabriquer des gargousses).

Cette communication fournit à M. SECONDAT l'occasion de préciser comment ces réquisitions, décrétées par le gouvernement révolutionnaire, furent appliquées dans le district de Montignac et ailleurs.

Enlever les cordes des cloches était empêcher de sonner le tocsin et correspondait à une préoccupation de sûreté générale; les plaques de cheminée et aussi les chenets étaient destinés à la refonte et les stocks devaient être remis aux maîtres de for-

ges; ultérieurement, les chenets, sur de justes réclamations, furent rendus à leurs propriétaires, mais ce fut rarement les mêmes et dans beaucoup de maisons de campagne les chenets sont restés dépareillés.

M. BORIAS s'étonne des conseils donnés par l'émission de la R.T.F., dans le quart d'heure du Tourisme « aux visiteurs de grottes, invités à se rendre compte *en grattant*, de la présence du revêtement de calcite.

Admissions. — M. Jacques KAYSER, officier de la Légion d'honneur, médaille de la Résistance, journaliste, rue du Cherche-Midi, 55, Paris (VI^e) et Le Bugue (Dordogne); présenté par MM. Jean Secret et G. Lavergne;

M. G. MALVESIN-FABRE, professeur à la Faculté des Sciences et directeur de l'Institut préhistorique de l'Université de Bordeaux; présenté par les mêmes.

Le Secrétaire Général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

Séance du jeudi 4 août 1955.

Présidence de M. le D^r LAFON, Président

Présents : M^{mes} Berton, Busselet, Darpeix, Dupuy, Ponceau; MM. Bardy, Borias, Du Sorbier, Lavergne, Morquin, Ronzel et Tourraton.

Se font excuser : M. et M^{me} Corneille, M. Jean Secret, M. et M^{me} Villepontoux, M^{me} Médus, MM. Ponceau, Laborderie-Boulou et le professeur Pittard.

Nécrologie. — M. Bernard ELISSÈCHE, ancien professeur à l'École normale de Périgueux, retraité dans les Basses-Pyrénées; habitué de nos séances lorsqu'il était notre concitoyen, il laisse un important ouvrage sur la langue basque dont notre bibliothèque possède un exemplaire.

M. le Président exprime ses condoléances.

Remerciements. — M. MALVESIN-FABRE.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Notre Bulletin, du 8 juillet 1955, contenant la description par M. Jean SECRET, de l'église de Bourgnac; — hommage de l'auteur;

Liste des périodiques français et étrangers en cours conservés dans les bibliothèques et centres de documentation des départements (Dordogne). Périgueux, Archives départementales, 1955; 24 p. ronéotyp.; — don de M. l'Archiviste en chef;

Les crânes valaisans, les Peuples des Balkans, les Tziganes

ou *Bohémien*s; trois importants volumes offerts par M. le professeur PITTARD.

M. le Président remercie les donateurs, la Société possédant déjà les ouvrages du professeur Pittard, ceux-ci comme lui-même l'a indiqué, seront transmis à la Bibliothèque municipale.

Revue bibliographique. — Une très importante étude sur « Les édifices religieux du Moyen Age à l'abbaye de Ligugé », par dom Coquet, paraît dans la *Revue Mabillon* d'avril-juin 1955. La *Revue d'études ligures*, n° 1 de 1955 contient une clairvoyante discussion sur la chronologie du néolithique en Occident, par M. Brea. M. le Président évoque des souvenirs personnels à propos d'un travail de M. Massiet du Biest sur « les ports fluviaux et le Chemin de l'eau à Amiens » (*Bull. de la Société des Antiquaires de Picardie*, des 3^e et 4^e trim. 1954). Il signale dans *Lou Bournat*, juin 1955, la notice nécrologique consacrée par M. Lavergne au romaniste René Lavaud, d'Hautefort (1874-1955).

De son côté, M. le Secrétaire général a noté dans *Ol Contou* des 15 juillet et 1^{er} août 1955 l'article de M. Monginet sur les anciens bacs à Limeuil; dans les *Annales du Midi*, d'avril 1955, une synthèse de M. Pierre Héliot : « l'Héritage médiéval dans l'architecture de l'Anjou et de l'Aquitaine aux XVII^e et XVIII^e siècles », où il est incidemment parlé du château d'Hautefort et de l'église de la Cité de Périgueux; dans le *Figaro littéraire* enfin (6 avril 1955), le reportage de M. Hugues Fouras sur le Musée du Tabac de Bergerac, et un cri d'alarme de M. Pierre Mazard sur les dangers auxquels sont exposés les dessins rupestres de Font-de-Gaume.

Correspondance. — M^{me} COPPER-ROYER, propriétaire du château de Biron a informé M. le Président qu'un spectacle « Son et Lumière », installé par les organisateurs du château de Versailles, sera offert cette année aux visiteurs de Biron à partir du jeudi 4 août, les jeudis et samedis, à 21 h. 30.

Notre distinguée collègue aimerait voir la Société archéologique assister à l'une des représentations de cet été.

Le capitaine de frégate Vichot, directeur des Musées de la Marine, au Palais de Chaillot, nous signale l'acquisition par cet établissement, du portrait peint sur toile du vicomte de Beaumont (1783) qui a été reproduit dans le *Bulletin* en 1927; cette épave du château de La Roque ne partira pas en Amérique et l'on s'en félicite.

Notre honorable correspondant ajoute qu'il se crée actuellement une « Centrale d'Iconographie maritime » où seront

groupées toutes les photos de tableaux gravures, monuments, bateaux et portraits de marins. Ce service appréciera toutes les indications qui lui seront fournies sur les portraits de marins existant dans les collections publiques ou privés.

Communications. — M. le Secrétaire général lit une note de M. GRILLON sur les travaux que le service des Monuments historiques effectue en ce moment à l'abbaye de Boschaud; il s'est rendu sur les lieux avec M. Ponceau, afin de relever les plans et de prendre quelques vues.

A ce jour, les travaux de déblaiement et les fouilles ont permis de retrouver une porte de l'église — la porte du nord, constante chez les Cisterciens, et donnant en principe sur le cimetière, tandis que symétriquement, la porte du sud, dite des Moines, donnait sur le cloître. Le dallage de l'église est constitué de fortes dalles de pierre effondrées en maints endroits. L'énorme souche carrée du clocher — inhabituelle — est maintenant dégagée du lierre qui la cachait en partie et recouvrait l'émouvante croix qui se détache à présent sur le pignon du croisillon sud.

D'ores et déjà, toute la façade des bâtiments claustraux qui se développaient au sud de l'église est entièrement nettoyée, les pierres d'ornement isolées ont été mises de côté. Mais il faudra semble-t-il, attendre que les travaux soient plus avancés pour pouvoir dire exactement si, à Boschaud, le plan cistercien a été suivi de point en point et fixer la destination de certaines parties telle la petite pièce en sous-sol, voûtée en berceau brisé très pur et qui se trouve à l'emplacement traditionnel de la sacristie. D'autant qu'au cours des siècles, l'affectation des divers locaux a souvent changé. Du cloître enfin, qui devait être magnifique, bien des éléments ont été réemployés dans les reconstructions et on trouve, ici ou là, des arceaux ou des colonnettes encastrés dans les murs.

On ne peut que féliciter l'Administration des Beaux-Arts d'avoir enfin décidé d'arracher à la ruine définitive un des joyaux de l'architecture romane en Périgord.

M. MORQUIN souligne le gros effort déjà fourni dans ce but.

M. Géraud LAVERGNE précise l'intérêt que présente pour l'histoire de la justice temporelle de l'évêque de Périgueux au Moyen Age — encore très mal connue — un acte de l'année 1444 conservé dans l'un des Mémoires du Consulat (BB¹ 13, fol. 124); on y trouve notamment les commissions de prévôt et de juge de cette juridiction, données par la chancellerie de l'évêque Hélie de Bourdeille en 1444; ce qui vient confirmer ce qui a été déjà dit au sujet de la date à laquelle ce prélat a

assumé la charge du diocèse, c'est-à-dire dès sa nomination par le Souverain Pontife (1437).

M. le D^r LAFON consacre aux Aydie de Ribérac une nouvelle étude d'histoire familiale. Certaines branches de ce nom, comme celle de la Guitinière, embrassèrent la religion réformée, mais elles s'en dégagèrent assez facilement quand l'intérêt le commandait. Ce début promet de piquants détails biographiques sur plusieurs Aydie qui ont fait fortune à la Cour.

Admissions. — M^{me} de BELLERIVE, place du Général-Leclerc, 6, Périgueux et rue Madame, 37, Paris (VI^e); réinscrite sur sa demande en lieu et place de son regretté frère, le bâtonnier Amédée de Lacrousille;

M. Jean BOUCHERON, agent des P.T.T., boulevard Rochecouart, 37, Paris; présenté par MM. Lafille et Secondat;

M^{me} Auguste BROUILHET, née de Montaignut, La Boissière, Ayen-Haut (Corrèze); présentée par M. A. Boissarie et Cornelle;

Le Colonel BRUNET, de Septy, Pomport (Dordogne); présenté par MM. Jouanel et R. Coq;

M. André DUBOC, directeur de la Fédération de la Mutualité agricole de la Dordogne, rue Romaine, 5, Périgueux; présenté par MM. les D^{rs} Mazel et Lafon;

M. Guy LAFOSSE, gendarme, caserne Ardant-du-Picq, Périgueux; présenté par M. l'abbé Happ et le D^r Sérieys;

M. MARTY, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1924-18, chef de section principal honoraire, et M^{me}, boulevard Claveille, Périgueux; présentés par M^{ms} Lescure et M. Couvrat-Desvergnès;

M^{lle} Mireille MARTY, professeur agrégé de sciences naturelles, boulevard Fleury, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); présentée par les mêmes;

Le lieutenant Jean de MONTFERRAND, château de Montréal, par Issac (Dordogne) et rue Saint-Dominique, 30, Paris; présenté par

M^{me} POMPIGNAC, rue du Gymnase, Périgueux; présentée par M^{me} Viala-Sacreste et le D^r Ch. Lafon.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r Ch. LAFON.

Séance du jeudi 1^{er} septembre 1955

Présidence de M. le D^r LAFON, Président

Présents : M^{ms} Berton, Crepey, Fellonneau, Guille, Lacombe, Marty, Ponceau ; M^{lles} Barnier, Marqueyssat, Marty ; MM.

Bardy, Becquart, Bélanger, Borias, Corneille, Crepey, Daniel, R. Donzeau, Granger, J. Kayser, Lafosse, Lassigne, Lavergne, le D^r Maleville, Marty, Monnet, Ponceau, Quinquette, Secret et Tourraton.

Se font excuser : M. et M^{me} Villepontoux.

Félicitations. — M. l'abbé BÉCHENNEC nommé curé de la Madeleine de Bergerac.

Remerciements. — Le colonel BRUNET, M. Jacques KAYSER.

Revue bibliographique. — Sont signalés par M. le Président deux remarquables numéros des *Cahiers de Byrsa*, publiés par le Musée Lavigerie; — l'ouvrage de M. Louis Planté : *Un grand seigneur de la politique. Anatole de Monzie*, qui resta essentiellement un Sarladais; — et dans le *Bulletin de la Société Préhistorique française*, mars-avril 1955, les articles de M. Claude BARRIÈRE sur « les Civilisations tardenoisennes en Europe » (c'est le sujet de sa thèse de doctorat ès lettres), et de M^{lle} de Sonnevile-Bordes, reprenant après examen critique des stations-types, « la Question du Périgordien II ». A noter encore, dans le *Figaro littéraire* du 13 août, qui nous est parvenu de Grenoble, le feuilleton qu'André Rousseau consacre au « Procès de Fénelon » et qui, en dehors des *Ecrits spirituels* préfacés par le P. Varillon, S.J., rend surtout compte de l'important ouvrage de Raymond Schmittlein : *L'Aspect politique du différend Bossuet-Fénelon* (Ed. Art et Science, Bade) et de celui de M^{me} Daniélon : *Fénelon et le duc de Bourgogne. Etude d'une éducation* (Paris, Bloud et Gay).

Société correspondante. — En faisant parvenir à la Société le dernier volume de « Mémoires » qu'elle édite, l'Université de Lund (Suède) exprime le désir de recevoir notre Bulletin par voie d'échange.

Correspondance. — M^{me} Gil Reicher à qui l'on doit des ouvrages inspirés par le Périgord, a écrit à M. le Président pour lui signaler l'état d'abandon où sont laissés la « Pierre-levée » de Segonzac et les trois autres dolmens (ou soi-disant tels) du hameau de Margot, dans la commune de Tocane-Saint-Apre. La Société, demande-t-elle, ne pourrait-elle pas assurer la conservation de ces mégalithes ? A tout le moins, elle est tout disposée à attirer sur eux l'attention de la direction des Antiquités préhistoriques de la VII^e circonscription.

Communications. — A l'occasion de la XXXVIII^e félibrée du Bournat du Périgord célébrée à Brantôme le 17 juillet dernier, notre distingué collègue M. Maurice LEBRUN évoque, en quelques pages fort bien venues, la figure du D^r Devillard,

maire durant 43 ans de la Venise périgorde : il aima passionnément sa ville, la célébra en vers comme en prose, en restaura les monuments, en embellit les jardins, y entretint le culte des arts et des lettres. On se souvient de son héroïque attitude sous l'occupation, quand les Allemands l'arrêtèrent et le martyrisèrent à la veille du massacre des vingt-six otages. Il fit, naturellement, de la politique, comme tout bon médecin de campagne, et représenta durant de longues années son canton au Conseil général de la Dordogne. Et M. Lebrun de nous conter ce trait :

« Georges Bonnet siège à côté de moi... nous écrivait-il en 1938. Il est tellement occupé par les quémandeurs qu'au lieu de lui adresser la parole, je lui écris, et j'ai placé quelques vers devant ses yeux :

Donne.. pour le plaisir égoïste et puissant
De créer de la joie en toute certitude.
Donne pour la beauté simple de l'attitude
Et garde aux oublieux un cœur reconnaissant.
Car l'oubli, seul constant, dans un monde où tout change,
Sans qui le don de soi ne serait qu'un échange,
Apporte à la bonté plus de charme et d'attrait;
Et, grandissant un jour les passants que nous sommes
Permet de mesurer l'ombre auguste des hommes
A la sérénité des ingrats qu'ils ont fait.

M. COUVRAT-DESVERGNES relève avec satisfaction le nouveau succès remporté par le dernier festival des jeux du Théâtre à Sarlat, un public nombreux y vint applaudir *Numance*, de Cervantès; *Cymbeline*, de Shakespeare et une « création » : *Le Capitaine Fracasse*, d'après Th. Gautier.

Notre collègue, toujours à l'affût de l'actualité, retient les manifestations auxquelles a donné lieu, en Ile-de-France, le III^e centenaire de la mort de Cyrano de Bergerac. Bien que tout le monde, à part quelque académicien attardé, ne considère plus ce cocasse écrivain comme appartenant au Périgord, il convient de noter qu'au festival d'Evian en l'honneur du poète duelliste, M. le maire de Bergerac figurait parmi les invités.

M. Jean SECRET, qui revient d'Italie, a trouvé à Santa-Maria d'Arezzo et à San-Pietro d'Assise, des coupoles sur pendentifs du début du XII^e siècle, toutes semblables à nos coupoles périgourdines; il a également relevé au musée de Volterra, sur des sarcophages étrusques des IV^e-V^e siècles avant J.-C., des motifs identiques à ceux qui décorent les chapiteaux romans de France : sirènes, animaux affrontés, oiseaux, etc. Il semble donc que des échanges artistiques ont été constants entre la

France et l'Italie et que la prétendue influence des tissus d'Orient sur la sculpture romane ne soit pas la plus directe.

Notre vice-président indique qu'à l'occasion du dernier Salon du Faux, M. le chanoine Secret a publié la liste des lettres d'hommes illustres, impudemment fabriquées par le mystificateur Vrain-Lucas et vendues par lui au naïf académicien Chasles. Le Périgord y est représenté par six lettres et 52 sonnets de La Boétie, 26 lettres de Brantôme, 15 de Fénelon, 2 de Jean Rey, du Bugue, 1 de Paulin de Périgueux; mais Montaigne bat tous les records avec 600 épîtres, maximes ou pièces de vers...

MM. Jean LASSAIGNE et LAVERGNE rappellent que le regretté Georges Girard s'était diverti à publier quelques-uns des « chefs-d'œuvre » de Vrain-Lucas, la presque totalité de ses faux ayant été brûlés en 1871 dans l'incendie de la préfecture de police.

M. Jacques KAYSER a été chargé par l'Institut français de Presse de mener, en ce qui concerne la région du Sud-Ouest — et particulièrement la Dordogne —, une vaste enquête sur la presse de province de 1870 à 1939. Il fait appel à ses nouveaux collègues de la Société pour lui faciliter ces recherches, car les archives publiques, bien que possédant la plupart des journaux locaux en collections à peu près complètes, sont dénuées de tout dossier consistant en ce qui concerne la police de la presse et surtout les circonstances particulières à la naissance de chaque journal. De la masse ou de l'intérêt des documents recueillis se dégageront, d'abord un recensement complet de tous les périodiques locaux et aussi les éléments d'études d'histoire politique où serait marquée l'attitude de la presse de province en face des deux périodes électorales de 1902 et de 1924, et des époques critiques de la III^e République : celle qui suivit sa proclamation, en 1875 ; celle des menées anarchistes de 1893-1894, celle enfin de l'arrivée au pouvoir du Front populaire, en 1936.

M. le Président remercie M. Jacques Kayser de son importante communication; au pied levé, M. André QUINQUETTE y ajoute de pertinentes observations. Le cas le plus fréquent en province est celui des journaux qu'amène à paraître l'urgence d'une élection et qui peuvent subsister plus ou moins longtemps après comme entreprise plus commerciale que politique; rarissimes sont les feuilles qui, comme le *Combat Périgourdin*, fondé en 1891 par Amédée de Lacrousille, répondent d'abord à une préoccupation de défense personnelle pour devenir rentables avec un changement de rédacteur en chef.

M. GRANGER donne l'itinéraire de l'excursion archéologique du dimanche 18 septembre après-midi : château de Montréal, église de St-Martin-l'Astier, château de Mورياc; le prix en est fixé à 200 francs pour les membres de la Société et leur famille auxquels elle est réservée.

M. PONCEAU dépose sur le bureau le grand plan d'ensemble qu'il vient de relever de l'ancien hôpital-hospice de la rue du Président-Wilson.

M. le Secrétaire général fait connaître que le D^r Gaussen qui s'est rendu propriétaire de la grotte ornée de Gabillou, près Mussidan, se fera toujours un plaisir de la faire visiter aux membres de la Société.

Admissions. — M. BOYER, receveur des P.T.T., Champagnac-de-Bélair (Dordogne); présenté par MM. Morquin et Olry;

M. GINTRAT, directeur d'école honoraire, route de Paris, Périgueux; présenté par MM. Morquin et Secondat;

M. Georges HALBOUT DU TANNEY, statuaire, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Caen, avenue de la Paix, 17, Châtillon (Seine); présenté par M^{me} Médus et M. A. Jouanel;

La comtesse de SAINT-PERIER, Morigny, par Etampes (S.-et-O.), présentée par MM. le professeur Pittard et le D^r Lafon;

M. Michel ROUILLE, la Gotherie, Mareuil-sur-Belle (Dordogne); présenté par M^{lle} Marqueyssat et M. Borias.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

LA GRANGE-CHANCEL

ET

ses *PHILIPPIQUES*

(Suite)

BIBLIOGRAPHIE DES PHILIPPIQUES

M. de Lescure, qui admet la véracité de l'anecdote de Soulavie, considère logiquement l'« édition de l'aveugle » comme étant la première.

Dans la *Bibliographie du Périgord* A. Dujarric-Descombes n'émet pas le moindre doute sur l'existence de cette édition, qu'il dit introuvable, et en fixe le tirage à une centaine d'exemplaires.

Je crois qu'il faut être plus circonspect et, sans nier sa possibilité, ne considérer cette « édition de l'aveugle » que comme une préoriginale.

I. — Le scribe du manuscrit publié par M. de Lescure a écrit dans une sorte de préface qui précède le texte des *Philippiques* : « On fit une édition des trois premières odes dès qu'elles parurent. Outre qu'on avait négligé de les enrichir de remarques..., il s'y était glissé une quantité prodigieuses de vers ou étrangers à l'auteur, ou tout à fait défigurés. On ne se hasarda pas d'en faire une seconde... »

L'éditeur anonyme de l'édition Didot (1795), dans son avertissement, dit avoir eu entre les mains, trente ans auparavant, un exemplaire des trois premières odes, imprimé en Hollande, format in-12.

Quérard dans le tome IV (1830) de sa *France littéraire* mentionne page 428¹ :

« Les *Philippiques*, odes, En Hollande (Paris), 1723, in-12 ».

Et à la page suivante :

« La première édition (Amsterdam, 1723) ne contenait que trois odes ».

(1) Quérard, *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique*, Paris, F. Didot, 10 vol., 1827-1839, in-8,

J'ai réuni ces trois indications sous le même numéro, car on ne peut savoir si elles s'appliquent à la même édition ou à plusieurs différentes.

Brunet², les dictionnaires et les biographies copient Qué-rard; il en est de même de A. Dujarric-Descombes. M. de Lescure se perd dans des hypothèses embrouillées et V. Diancourt admet comme un fait établi que La Grange aurait publié une édition des trois premières odes³, sans doute peu après son installation en Hollande.

2. — Je possède une petite édition in-12 de 45 pp., reliée en maroquin, qui a pour faux-titre : *Odes Philippiques*; le titre a été refait à la main et il est ainsi libellé :

Odes Philippiques par M. La Grange-Chancel, La Haye, MDCCXXI, sans nom d'imprimeur.

Cette édition est inconnue des bibliographes. Elle contient quatre odes : l'ode I a 34 strophes, l'ode II 24, l'ode III 13 et l'ode IV, devenue plus tard la cinquième, en a 7. Elle ne peut donc être antérieure à la mort du Régent et la date du titre refait est indiscutablement erronée; elle ne peut remonter au-delà de janvier 1724. Il est même très probable qu'à cette époque on n'eut pas osé imprimer sur le titre le nom de l'auteur, quoique celui-ci fût bien connu.

Chaque ode est précédée d'un bandeau formé de petits éléments typographiques semblables juxtaposés et il y a un cul-de-lampe à la fin des deux premières odes, pour remplir le bas des pages. Chaque strophe est séparée de la suivante par un petit fleuron. Notons encore que la première lettre de l'ode I est très ornée, celle des trois autres odes est simplement une grande majuscule. Les caractères des odes sont de dimension moyenne; en revanche les notes, au bas des pages, sont composées en italiques plus petites.

Sur une page de garde de cet exemplaire, a été inscrit en anglais le sujet des *Philippiques* et au-dessous, mais

(2) Brunet, *Manuel du Libraire et de l'Amateur de livres*, Paris, F. Didot, t. III, 1862, col. 768 et 769.

(3) V. Diancourt, *Une Philippique inconnue et une strophe inédite recueillies par un Bibliophile*, Paris, Damascène Morgand, 1886, in-8, 42 pp.

d'une autre main, l'appréciation suivante : « Of this, the best édition », ce qu'on peut traduire : Cette édition est la meilleure, opinion du reste très contestable, ainsi qu'on le verra plus loin.

A la suite des vers célèbres de la strophe 7 de l'ode III :

Un crime fait pour la patrie
Devient un acte de vertu,

se trouve un renvoi à la note suivante : « La maxime est un peu hardie »; d'après V. Diancourt, ce serait une formule qu'ajoutaient les imprimeurs hollandais pour abriter leur responsabilité, tant leur paraissait audacieux l'appel au meurtre de cette strophe; pourtant le Régent était déjà mort quand fut éditée la plaquette; cela permet de supposer que, du moins pour les trois premières odes, il s'agirait de la reproduction, ni revue, ni corrigée d'une édition antérieure au décès du Prince⁴.

3. — D'après M. de Lescure, Quérard aurait indiqué comme édition originale « un petit livret sans date, ni nom d'imprimeur, in-12, intitulé *Odes Philippiques*, avec des notes instructives et dont le signe distinctif est que les quarante pages qui le composent sont encadrées de filets noirs avec une fleur de lys au coin. Cette édition ne comprend que... les trois premières odes et la cinquième ».

Il est probable que M. de Lescure a été quelque peu trahi par sa mémoire, car il a puisé ailleurs les précisions qu'il attribue à Quérard. Celui-ci se borne à dire :

« La seconde édition imprimée sans date, in-12, pages encadrées, ne renfermait que quatre odes ».

A. Dujarric-Descombes s'est borné à reproduire la note de Quérard, en précisant qu'il y avait une fleur de lis noire aux angles des filets

Quoiqu'il en soit, j'ai pu constater d'après l'exemplaire que je possède que la description de M. de Lescure est exacte. Les quarante pages, y compris celle du titre et son verso muet, sont encadrées par un double filet, l'externe gras, l'interne maigre, réunis à chaque angle par une petite

(4) Pour simplifier, je désignerai cette édition sous le nom d'*Édition de La Haye*.

fleur de lis; l'ensemble mesure 110 millimètres de haut sur 60 de large. Il n'y a pas de nom d'auteur.

L'ode I a 34 strophes, l'ode II 24, l'ode III 13; l'ode, qui suit et qui est maintenant la cinquième, en a 7.

La première lettre de l'ode I est encadrée de fleurons; celle des trois odes suivantes est simplement une grande majuscule. En tête de chaque ode, il y a une petite bande formée d'éléments semblables placés bout à bout et à la fin de l'ode III, il y a un cul-de-lampe pour meubler le bas de la page. Les strophes ne sont séparées que par un interligne; leurs caractères sont fort menus et ceux des notes encore plus petits.

Comme pour l'édition précédente, l'absence de l'actuelle ode IV permet d'affirmer que ce texte reproduit une copie exécutée après la mort du Régent, entre 1724 et 1726, et ne peut être, par conséquent, l'édition originale que, dans sa citation, M. de Lescure mentionne par erreur d'après Quérard. Les confrontations, dont il sera question plus loin, nous renseigneront sur son origine⁵.

4. — A Dujarric-Descombes dit avoir relevé dans un catalogue relié à la suite d'un livre publié en 1738 par le libraire-imprimeur hollandais Pierre de Hondt, la mention de l'ouvrage suivant, alors en vente chez lui :

Odes Philippiques, divisées en cinq odes, avec des notes et des explications, s. l. n. d.

Notre ancien vice-président estimait que cette édition réunissait pour la première fois les cinq odes et qu'elle avait dû voir le jour en 1724 ou 1725, pendant le séjour de La Grange à La Haye; mais il n'apporte aucun argument en faveur de son hypothèse; aussi est-il permis de penser que la plaquette fut plus tardive.

5. — En 1724 parut un pamphlet anonyme contre le Régent, ayant pour titre : *Les Aventures de Pomponius, chevalier romain, ou l'histoire de notre temps*, Rome, chez les Héritiers de F. Pallavicini, in-12, 222 pp. Il fut attribué à Labadie, religieux convers de la congrégation de

(5) Cette édition sera désignée sous le nom d'*Édition anonyme*.

Saint-Maur, et l'on dit qu'il aurait été corrigé par l'abbé Prévost.

On lit à la page 187 de l'édition originale :

Un poète, dont la veine sembloit avoir quelque chose de divin, abusa de son talent pour médire du Prince⁶. Il décrivit en six odes, qu'il qualifia de *Philippiques*, toutes les injures, les faux bruits, les médisances, les calomnies que le peuple avoit répandus contre le Prince, qui ne fit que s'en moquer. Il reconnut qu'il avoit de l'esprit dans les vers, mais qu'ils contenoient bien des faussetés et laissa aux dieux le soin de la vanger. Le poète fut puni par un dur exil et peut-être qu'une main vangeresse éteindra un jour dans le sang cette fureur de rimer.

Ces *Avantures* eurent au moins trois rééditions. C'est dans la dernière (Rome, Mornini, 1728, in-12), qu'on trouve une version des *Philippiques*, insérée dans les pièces justificatives. Je n'ai malheureusement pas pu me la procurer pour l'étudier.

6. — J'ai dans ma bibliothèque une autre édition probablement hollandaise et inconnue des bibliographes. Elle a pour titre :

Les Philippiques, avec la Parodie de la dernière scène de Mithridate et le Maquereau changé en rouget, trois pièces différentes. à Rome, sur la fin de MDCCLII, in-8, 40 pp., sans nom d'auteur, ni d'imprimeur.

Cette plaquette ne contient que les trois premières odes; la première a 34 strophes, la seconde 24 et la troisième 13.

Le texte est précédé d'un large bandeau formé d'éléments typographiques avec, au centre, trois fleurs de lis; en outre chaque ode est précédée d'un autre bandeau beaucoup plus étroit composé de petits fleurons semblables juxtaposés. Les strophes ne sont pas séparées par un interligne et leur texte est constitué par des caractères assez gros; ceux des notes sont italiques et plus petits.

Cette édition paraît poser une énigme. On ne s'explique d'abord pas qu'en 1752 l'éditeur n'ait donné que les trois premières odes. D'autre part, si les *Philippiques* pouvaient être réimprimées 33 ans après leur publication pour leur

(6) Le prince de Relosan, c'est-à-dire le Régent; Relosan est l'anagramme d'Orléans.

valeur poétique et pour leur témoignage historique, on ne comprend pas pourquoi on a imprimé à leur suite les deux autres pièces, qui manquaient vraiment d'actualité et d'intérêt littéraire. Enfin, s'il existe des livres antédats, je ne crois pas qu'il s'en trouve de postdatés. Après confrontation avec les autres textes, peut-être pourrions-nous hasarder une hypothèse sur l'époque de son impression⁷.

7. — *Vie privée de Louis XV, ou principaux événements, particularités et anecdotes de son règne*, ouvrage anonyme en 4 vol., in-12. Londres, John Peter Lyton, 1781.

On trouve dans les pièces justificatives du tome I une édition des cinq *Philippiques*, qu'a mentionnée M. de Lescurie, mais qui est ignorée de A. Dujarric-Descombes.

L'ode I a 34 strophes, l'ode II 24, l'ode III 13, l'ode IV devenue la cinquième, en a 8^s et l'ode V, c'est-à-dire la quatrième, en a 16.

Mouffe d'Angerville, auteur de cet ouvrage, ne donne aucune explication sur la date de publication des odes, ni sur le texte qu'il a reproduit. Il indique dans une note que les *Philippiques* n'avaient jamais encore été imprimées, ce qui est manifestement erroné⁸.

8. — Soulavie a inséré les *Philippiques* dans le tome VII, page 262 et suiv. de son édition des *Oeuvres complètes de Louis de Saint-Simon... Pour servir à l'histoire des cours de Louis XIV, de la Régence et de Louis XV*, Strasbourg, Treuttel, 1791, 18 vol., in-8.

Voici les explications qu'il donne : « M. de Saint-Simon a laissé dans ses papiers une note écrite de sa main : « Voici la pièce des *Philippiques* que me rendit M^{se} le duc d'Orléans ». Cette note est écrite sur une feuille de papier enveloppant les odes, que nous avons cru devoir imprimer, parce qu'elles sont une pièce curieuse de notre histoire, malgré les calomnies qui diminuent. »

(7) Cette édition sera désignée sous le nom d'*Édition de Rome*.

(8) Au sujet de cette huitième strophe de l'ode V, voir plus loin.

(9) L'auteur ne cite les *Philippiques* qu'en 1723 comme étant une peinture fidèle des mœurs dissolues du Régent et de sa cour.

Et il ajoute plus loin : « C'est une pièce justificative... qu'il est nécessaire de conserver ... comme une preuve des méchancetés, dont une femme outragée est capable ; c'est en effet madame la duchesse du Maine qui instruisit Lagrange et des anecdotes scandaleuses fausses et des anecdotes véritables... »

9. — *Les Philippiques, odes par La Grange-Chancel ; avec des notes historiques, critiques et littéraires.* Paris, l'an VI de la Liberté, 1795, in-12, X-132 pp.

Ce petit volume, dont la typographie est fort belle, a été imprimé par Didot jeune et n'aurait été tiré qu'à 200 exemplaires.

J'ai indiqué plus haut que l'éditeur anonyme disait dans son avertissement avoir reproduit le texte d'un exemplaire imprimé en Hollande en 1723, qui contenait les trois premières odes et qui lui avait paru préférable à celui des nombreux manuscrits connus. « Quant aux deux dernières odes, nous avons été obligés de nous confier à l'autorité de ces mêmes manuscrits... car il est impossible de s'en rapporter au texte des *Philippiques* imprimé dans les pièces justificatives de *La vie privée de Louis XV*, où il est étrangement défiguré par une foule de fautes grossières et de contre-sens manifestes ».

L'ode I a 34 strophes, l'ode II 24, l'ode III 14, l'ode IV 16 et l'ode V 8. La quatorzième strophe de l'ode III, dite de Mirabeau, est ici publiée pour la première fois; M. de Lescure en déduit que l'édition a été faite sur le manuscrit que possédait le grand tribun, ce qui est en contradiction avec ce qu'en dit l'éditeur dans son avertissement¹⁰.

Dans le catalogue de la vente Didot qu'il rédigea en 1884, Pawlowski estime que cette édition « a été faite à l'aide d'une copie dont le texte était sensiblement alléré »¹¹.

(10) Nous désignerons cette édition sous le nom d'*Édition Didot*.

(11) Lettre de M. de Chantérac à M. Techener (*Bul. de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord*, 1882, IX, p. 192); Pawlowski était porté à critiquer de parti-pris toutes les éditions des *Philippiques*, pour inciter les amateurs à acquérir le manuscrit de la vente, présenté comme le texte le plus parfait,

10. — Alors qu'il avait 86 ans, Victor de La Grange-Chancel, fils de l'auteur, qui jusqu'à la mort de celui-ci fut appelé M. de Nizor, livra à l'imprimeur « tous les manuscrits et renseignements qui étaient en son pouvoir, persuadé que c'était un devoir de piété filiale... » de faire éditer les *Philippiques*, alors que la puissante maison d'Orléans avait disparu.

Cette nouvelle édition a un titre qui est bien de son époque :

Les Philippiques, odes par Lagrange-Chancel, enrichies du portrait de l'auteur, corrigées sur l'original et augmentées d'excellentes pièces fugitives, remplies d'idées agréables et d'expressions fines, dont la plupart renferment une bonne morale et qui portent l'empreinte d'un cœur excellent. A Bordeaux, chez Puynesge, an V de la République française, 1797 (V.S.), in-8, 132 pp., papier bleuté.

L'ode I a 34 strophes, l'ode II 24, l'ode III 13, l'ode IV 16 et l'ode V 7.

A la suite des cinq *Philippiques*, l'éditeur a ajouté l'ode à la princesse de Conti (10 strophes), des cantates, des stances, des contes en vers, etc.; il est l'auteur de certaines de ces pièces fugitives.

Du fait que l'éditeur était fils et héritier de l'auteur, on en déduit que son texte reproduit une copie de ce dernier trouvée dans ses papiers. « Aussi cette édition, dit M. de Lescure, devrait être la plus authentique, sinon la meilleure ». En revanche Pawloswki écrit : « L'édition donnée par le fils de l'auteur pourrait, à cause de cela, être considérée comme parfaite; mais il n'en est rien, ce qui vient peut-être du grand âge de Lagrange-Chancel fils... » Ce jugement est discutable¹².

11. — Les *Philippiques* ont été insérées dans le tome consacré aux satires et dialogues (pp. 197-248) de la *Nouvelle Encyclopédie poétique ou choix de poésies ... publiée par P. Capelle*, Paris, Ferra, 1819, 18 vol. in-12.

En dehors d'une très courte, mais fort pertinente notice

(12) Pour éviter les confusions entre le père et le fils, je désignerai cette édition sous le nom d'*Edition Puynesge*.

littéraire cette édition n'a aucun intérêt, car elle reproduit mot pour mot le texte de celle de Didot, mais sans que le lecteur en soit averti; Capelle a même reproduit la plupart des notes de celle-ci, en délayant ou en abrégeant quelquefois quelques-unes d'entre elles.

Aussi ne sera-t-il plus question de cette édition que signale M. de Lescure, mais qu'ignorent L. de Labessade et A. Dujarric-Descombes.

12. — *Les Philippiques par Lagrange-Chancel. Nouvelle édition précédée d'un coup d'œil historique sur la régence de Philippe d'Orléans avec notes, par Amédée de Bast*, Paris, Dentu, 1831, in-8, XVI-63 pp.

Cette édition n'a pas plus d'intérêt que la précédente, car elle reproduit elle aussi mot pour mot celle de Didot, mais également sans que le lecteur en soit prévenu. Seules les notes diffèrent. Quant au « coup d'œil historique », c'est tout au plus un devoir d'histoire sans aucune originalité.

Je ne mentionne donc que pour mémoire cette édition qu'a ignorée M. de Lescure, qu'a mentionnée sans l'avoir vue A. Dujarric-Descombes et que L. de Labessade qualifie de « légitimiste » à cause, sans doute, de sa publication au début du règne de Louis-Philippe d'Orléans pour des raisons plus politiques que littéraires.

13. — Voici l'édition la plus savante, du moins par son introduction de 235 pp. et par ses notes abondantes; mais elle sera bientôt centenaire et elle demanderait certaines mises au point.

Les Philippiques de La Grange-Chancel. Nouvelle édition revue sur les éditions de Hollande, sur le manuscrit de la Bibliothèque de Vesoul et sur un manuscrit aux armes du Régent, précédée de mémoires pour servir à l'histoire de La Grange-Chancel et de son temps, en partie écrits par lui-même, avec des notes historiques et littéraires, par M. de Lescure, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1858, in-12, 426 pp.

L'ode I a 34 strophes, l'ode II 24, l'ode III 14, l'ode IV 16 et l'ode V 8.

M. de Lescure nous apprend qu'il a utilisé un manuscrit « d'une écriture et d'une orthographe tout à fait grossières », qui se trouvait inclus, mais *non relié*, dans une reliure déboîtée en maroquin aux armes du Régent et il en conclut que c'est le manuscrit ayant appartenu à ce dernier. « Poussa-t-il la philosophie... jusqu'à le conserver, jusqu'à le collectionner, jusqu'à le relier à ses armes ? », ajoute-t-il.

M. de Lescure aurait d'abord dû savoir que l'insertion d'un manuscrit ou d'une brochure dans une reliure déboîtée n'apporte aucune probabilité sur la personnalité de son possesseur.

Mais surtout son manuscrit contenait les cinq odes, ce qui était la preuve indiscutable qu'il était postérieur à la mort du Régent.

En outre le copiste a écrit une sorte d'introduction, dont M. de Lescure a reproduit des extraits et dont j'ai cité plus haut l'essentiel; ce texte démontre que Philippe d'Orléans n'a pu avoir ce manuscrit en main.

Enfin les notes explicatives étaient de la même écriture grossière et « d'un critique peu éclairé ».

D'autre part, dans sa bibliographie, M. de Lescure mentionne bien le manuscrit de Vesoul, qui contient quatre odes; mais il n'en donne aucune description.

Il paraît donc s'être quelque peu vanté dans la composition du titre de son édition. Il n'a connu que par ouï-dire les productions hollandaises; il ne semble pas avoir utilisé le manuscrit de Vesoul; il s'est borné à copier un manuscrit qui n'a pu appartenir au Régent et qui n'a jamais été relié à ses armes, mais qui était simplement conservé dans une reliure déboîtée aux armes de la famille d'Orléans. Ce qui n'a pas empêché L. de Labessade d'écrire : « Il existe un remarquable manuscrit à la bibliothèque de Vesoul; les armes de la famille d'Orléans, trois lys de France avec lambel, distinguent cette version calligraphique ».

Mais ce que je viens d'en dire ne diminue en rien la valeur de cette édition et surtout, comme on le verra, l'intérêt du texte des odes.

14. — Parmi les copies des *Philippiques* qui nous sont parvenues, la plus ancienne paraît être celle que J. Buyat a insérée dans son *Journal* à la suite d'une note datée du 31 août 1720.

Bien qu'il n'ait rédigé le manuscrit que nous possédons que longtemps après la mort du Régent¹³, il n'a transcrit que les trois premières odes, ce qui permet de présumer qu'il a reproduit une copie de première main. Quelques réserves paraissent cependant nécessaires quant à la forme où elles nous ont été transmises, E. Campardon, l'éditeur, en ayant modernisé l'orthographe et ayant ajouté à l'ode III la strophe de Mirabeau.

L'ode I a 34 strophes, l'ode II 24 et l'ode III 14.

Campardon a inséré les odes IV (16 strophes) et V (8 strophes) dans les pièces justificatives, sans indiquer quel était le texte qu'il avait copié.

15. — *La Grange-Chancel. Les Philippiques, odes. Edition définitive collationnée sur un manuscrit de l'époque, avec remarques inédites. Lettre de Victor Hugo acceptant la dédicace de l'étude historique et bibliographique sur Philippe d'Orléans et La Grange-Chancel, par L. de Labessade.* Paris, A. Mouveau et G. Levesque, 1876, in-8, XVI-323 pp

L'ode I a 34 strophes, l'ode II 24, l'ode III 14, l'ode IV 16 et l'ode V 8.

« Notre édition peut être considérée comme *définitive*, écrit l'éditeur; elle est établie sur un précieux manuscrit, qui est notre propriété et datant de 1723; elle est collationnée sur la rarissime édition de 1793 »; il nous apprend qu'il a copié la strophe 7 de l'ode V dans cette édition « la plus pure, la plus harmonieuse, après notre manuscrit ».

Pour corser son ouvrage, L. de Labessade nous offre d'abord une strophe *inconnue* dirigée contre le duc de La Force; or M. de Lescure l'avait copiée dans le *Recueil Mau-*

(13) Buyat raconte qu'il avait achevé la rédaction de son manuscrit en 1729 et qu'il avait espéré pouvoir le vendre à un libraire, mais qu'aucun n'avait voulu l'acheter; déjà à ce moment l'histoire anecdotique de la Régence n'intéressait plus le public.

repas, sans nom d'auteur et l'avait publiée à la page 202 de son édition. Il s'agit d'une des nombreuses interpolations qu'on trouve dans les manuscrits des *Philippiques*.

Puis il insère l'ode à la princesse de Conti et, dans ce style emphatique et sentencieux dont il ne se départit à aucun moment, il la qualifie de « sixième Philippique »; il ajoute : « Cette ode est excessivement importante, en ce sens que La Grange, purifié par le repentir, avoue la calomnie » et plus loin, nous apprenons que les éditions antérieures « n'ont pas de sanction, parcequ'elles ne contiennent pas ce cri échappé à la conscience du satirique; ... L'aveu de La Grange honore l'homme et le poète... » Mais ce qui honore moins l'auteur de ces lignes, c'est d'avoir méconnu à ce point le caractère et la psychologie du personnage.

16 — *Les Philippiques de La Grange-Chancel, publiées d'après le manuscrit et les annotations de l'auteur, avec une préface, par A. Dujarric-Descombes, Périgueux, Imp. Dupont, 1878, in-8, 76 pp.*

L'ode I a 34 strophes, l'ode II 24, l'ode III 14, l'ode IV 16 et l'ode V 7.

A une réunion de la Société historique et archéologique du Périgord¹⁴, A. Dujarric-Descombes avait déclaré « qu'il détenait le manuscrit original autographe des *Philippiques* » et qu'il était prêt à en publier « une édition définitive plus exacte que celles de MM. de Lescure et de Labesade ». Ce manuscrit, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Municipale de Périgueux, est incontestablement autographe; quand à être original, cela dépend du sens donné à ce qualificatif, car il a existé d'autres manuscrits de La Grange antérieur à celui-ci. Du reste, dans sa préface, A. Dujarric-Descombes reconnaît que « sur une quinzaine d'éditions parues jusqu'à ce jour, une seule, celle de Victor de Chancel, fils de l'auteur ... mérite une confiance à peu près absolue ». Mais pourquoi n'a-t-il pas indiqué en quoi l'édition de Puynege différait de la sienne ?

(14) *Bulletin*, 1878, V, p. 236.

« Notre publication, ajoute-t-il, est la reproduction fidèle d'un manuscrit entièrement autographe et, ce qui en augmente le prix, elle contient les annotations personnelles de La Grange-Chancel¹⁵. » Il avait appartenu à Chevalier de Cablane, ami du poète et avait été donné par l'abbé Audierne¹⁶ à l'éditeur. Remarquons que sa fidélité au texte de l'auteur n'a été que relative, car il a ajouté à l'ode III la strophe de Mirabeau.

(A suivre).

D^r Ch. LAFON.

LES ABBAYES CISTERCIENNES DE LA DORDOGNE

dans les *Statuts*

des Chapitres généraux de l'Ordre de Cîteaux

INTRODUCTION

On a remarqué depuis longtemps déjà l'intérêt que pouvaient présenter pour l'histoire de l'ordre de Cîteaux les définitions édictées chaque année par le Chapitre Général et divers auteurs n'ont pas manqué de puiser dans ce but dans les collections pourtant rares et incomplètes connues de leur temps. Mais il était réservé au R.P. M. Joseph Canvez, Cistercien de Notre-Dame de Scourmont, de réunir en une somme complète ces divers manuscrits, de les critiquer et de les ordonner. De 1933 à 1939, parurent dans la bibliothèque de la *Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain*, sept volumes de *Statuts* allant des origines de l'Ordre à la Révolution française. Un volume de tables vint

(15) On verra que l'édition Puynesse reproduit également, mais sans le signaler, les annotations personnelles de La Grange.

(16) A. Dujarric-Descombes, dans la notice nécrologique de l'abbé Audierne, raconte que celui-ci avait trouvé chez un épicier de Périgueux, près de la tour Mataguerre, le manuscrit des *Philippiques* et d'autres papiers qui provenaient de l'hôtel de Cablane et qui avaient été ainsi sauvés de la destruction (*Bul. de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord*, 1892, XIX, p. 134).

(1) De Gourgues, Carles, Maubourguet ont puisé dans le *The-saurus* de Dom Martène.

en 1941 couronner l'ensemble, fournissant ainsi un outil commode, ou plutôt indispensable, à l'amateur d'histoire cistercienne générale ou plus précisément locale.

Ce dernier toutefois risque d'être déçu, peut-être scandalisé au premier abord. Sous la rubrique de tel ou tel monastère il verra davantage une liste de requêtes, procès, punitions, dépositions, scandales, injustices, etc... Il faut lui conseiller alors la lecture d'un ouvrage sans lequel il ne pourrait rien saisir des pages qui vont suivre : *l'Ordre Cistercien et son Gouvernement*, par J.-B. Mabn où il verra que, si le Chapitre Général avait une activité législative en édictant des lois pour l'Ordre tout entier, il avait en outre, une importante activité judiciaire en surveillant chaque filiation, chaque monastère et même chaque moine s'il fallait, en les avertissant et les punissant selon une gamme de pénitences dosées suivant chaque cas. Il comprendra alors que chaque monastère lui est présenté dans ce recueil par le mauvais côté, si l'on peut dire, puisque le Chapitre Général n'avait pas à lui donner de bonnes notes ni à le louer.

D'autre part, il lui paraîtra juste d'étaler de nouveau dans leur perspective de sept siècles des faits reserrés dans une courte notice.

Son étonnement passé, le lecteur verra alors quel heureux parti on peut tirer de ces notes curieuses : orthographe de noms propres, dates limites du règne des abbés, corrections des listes abbatiales, éclaircissement sur des points d'histoire mal connus, noms de moines sauvés de l'oubli, etc., etc. Il sentira surtout « vivre » le monastère.

C'est tout cela que nous avons essayé de montrer dans ces notes sur les quatre abbayes cisterciennes du Périgord : *Boschaud, Cadonin, Dalon, Peyrouse*. Elles étaient si voisines que nous les verrons fréquemment en rapports l'une avec l'autre et que l'on aurait pu faire sur elles une seule étude d'ensemble. Mieux valait cependant dégager leur physionomie propre et faciliter l'étude de l'histoire mal connue de trois d'entre elles en donnant à chacune sa notice particulière.

L'Abbaye de BOSCHAUD en Périgord

La première mention de Boschaud dans les statuts du Chapitre Général est faite dès 1209 où cette abbaye nous est montrée en litige avec Peyrouse et Cadouin. Litige de quelle sorte ? Cela ne nous est pas précisé : on peut en conclure que ce devait être une question d'intérêts, de bornage certainement. On sait d'ailleurs par les cartulaires cisterciens que les affaires de cette sorte furent fréquentes dans les débuts de l'Ordre à tel point que le Chapitre Général dut fixer une distance minimum entre les granges des diverses abbayes voisines. Nous retrouvons pourtant des litiges entre le Beuil et Boschaud en 1249; en 1271 entre Boschaud et Dalon.

Durant les premiers siècles de l'Ordre la coutume était de confier ces affaires aux abbés voisins des abbayes en procès. Instruites par eux, elles devaient être réglées à l'amiable ou remises au Chapitre Général qui tranchait en dernier ressort. C'est ainsi que l'abbé de Boschaud se voit confier avec quelques autres de ses pairs en 1219 le litige entre Dalon et Peyrouse qui sera long à régler puisque les Chapitres Généraux de 1220 et 1221 en parlent encore; du moins peut-on supposer qu'il s'agit du même. En 1239, nouvelle affaire Dalon-Peyrouse, l'abbé de Boschaud devait être absent du Chapitre Général puisqu'on charge l'abbé d'Aubepierres de le prévenir d'avoir à juger cette cause. Il se verra confier encore en 1242 une affaire Dalon-La Garde Dieu et en 1264 une troisième affaire Dalon-Peyrouse.

Nous venons de voir qu'en 1239, l'abbé de Boschaud paraît avoir été absent du Chapitre Général et qu'il devait avoir une excuse valable pour qu'on ne l'en ait pas repris.

En 1268, les abbés de Boschaud et de Peyrouse demandent de concert l'autorisation de ne pas venir l'année suivante.

En 1274, les mêmes réitèrent leur demande qui leur est accordée pour une fois. Si l'on sait qu'aux premiers temps de l'Ordre l'assistance au Chapitre Général était obligatoire, les excuses difficilement admises et les absences sévèrement punies, on est curieux de connaître la cause

qui écartait les deux abbés périgourdins d'entreprendre le voyage; guerre, pauvreté... ? Seule l'histoire locale pourrait nous donner un indice..

Plus tard les règles perdirent de leur dureté, on ne fit plus mention des absents, mais en 1601 la présence du prieur de Boschaud était signalée au Chapitre Général.

Des choses bien plus graves sollicitaient d'ailleurs l'attention des capitulants.

Que se passe-t-il pour qu'en 1233 l'abbé de Pontigny soit chargé d'enquêter sur la conduite de l'abbé de Boschaud et de le corriger sérieusement afin que les autres en conçoivent de la crainte ?

Nous apprenons aussi qu'en 1247 les convers de cette abbaye ont rudoyé leur abbé et lui ont dérobé son sceau ; les moines eux-mêmes à cause de leur dissimulation manifeste semblent avoir été complices; l'abbé de Clairvaux — pas moins ! se chargera de régler l'affaire en envoyant à Boschaud des hommes bons et zélés de l'ordre qui feront une enquête diligente, puniront les coupables et, s'il y a lieu, invoqueront l'aide du bras séculier pour rétablir la tranquillité.

En 1274, nous enregistrons une plainte contre l'abbaye-mère, « les Châtelliers » qui n'a pas respecté un contrat passé avec sa fille au sujet de granges dont Boschaud demande la restitution.

Puis les événements se gâtent. L'abbé de Boschaud qui a dû renvoyer ses moines pour une raison que nous n'avons pas encore élucidée totalement demande au Chapitre Général, en 1290, que cela soit pris pour une dispersion et que les abbayes qui les ont recueillis soient tenues de les garder, bien qu'ils manquent de vêtements.

A partir de cette date le silence du Chapitre Général est presque complet au sujet de notre monastère; on sait qu'il ne réussit jamais à reflleurir à tel point qu'en 1436 l'abbé de Bonnevaux est chargé de voir si l'abbé des Châtelliers ne peut le doter d'un abbé « idoine et suffisant ». S'il ne trouve personne ou que personne n'accepte, les revenus seraient recueillis et placés en lieu sûr pour l'utilité et le

profit de Boschaud. Nous savons en effet que la liste abbatiale de Boschaud laisse un hiatus de 1343 à 1472².

Une seule affaire fort curieuse émerge en 1348. Un profès de Boschaud, frère Jourdan de Romire se trouve en prison à Dijon. Pour quelle raison³ ? A sa prière, le Chapitre Général demande par lettre au Parlement de cette ville ou à tout autre de le remettre entre les mains de l'abbé de Clairvaux, son supérieur normal ou à son défaut, entre les mains de son vicaire.

Les dernières mentions de Boschaud seront faites en 1667 où le monastère est cité comme appartenant à la Commune Observance de l'Ordre de Cîteaux, dépendant de la province de Bordeaux, note qui sera reprise au Chapitre Général de 1683.

L'Abbaye de PEYROUSE en Périgord

Comme cela arrivait fréquemment dans les premiers temps de l'Ordre nous voyons dès 1192 Peyrouse en litige avec Dalon. En 1209 nouvelle affaire avec cette abbaye et celle de Cadouin. En 1219 affaire avec Dalon seule, affaire qui se prolongera semble-t-il en 1220 et 1221; était-ce la même qui sera présentée au Chapitre Général en 1239, 1244 et 1261 ? Seul un examen attentif des cartulaires des deux abbayes en procès pourrait nous apprendre quels intérêts matériels étaient en cause. Cela influait nullement sur les rapports des deux monastères puisque nous voyons presque à la même époque le Chapitre Général confier aux deux abbés conjointement le règlement de certaines affaires.

En 1249 l'abbé de Peyrouse étudiera le différend de la Garde-Dieu-Dalon ; la même année celui du Beuil et de Boschaud. En 1264 celui de la Garde-Dieu et Saint-Marcel. En 1271 celui de Dalon et Boschaud; en 1274 enfin l'affaire plus précise entre Boschaud et sa mère Les Châtelliers.

(2) Cf. *B. H. A. P.*, t. II (1874), p. 263, (liste abbatiale de Bosredon).

(3) Les archives de la Côte d'Or sont défailtantes à cette date.

C'est encore lui qui, en 1202 se voit chargé par le Chapitre Général de prévenir l'abbé de Buschet que son absence est excusée pour cette année parce qu'il a pris sa charge récemment à la tête d'une jeune maison, mais qu'il devra venir s'en expliquer lui-même aux assises suivantes.

Par un statut de 1239 nous apprenons que les abbés limousins possèdent à Limoges un pied-à-terre commun au sujet duquel ils sont en procès avec Aubepierres. Les abbés d'Aubignac et de Peyrouse sont chargés de régler la question.

En 1260 l'abbé du Palais Notre-Dame et celui de Peyrouse doivent aller de concert inspecter le lieu où Obazine désire faire une nouvelle fondation. Même mission en 1276 pour un emplacement où la comtesse de Limoges désire fonder un monastère de moniales.

En 1268 et 1271 nous voyons les abbés de Boschaud et de Peyrouse demander de concert de ne pas venir au Chapitre Général l'année suivante pour une raison indéterminée; ce qui leur est accordé.

Durant toute cette période un seul reproche grave est fait à l'abbé de Peyrouse; en 1243 en effet nous le voyons recevoir du Chapitre Général trois jours de « levis culpa » dont un jour au pain et à l'eau parce qu'il s'est conduit d'une manière inhumaine envers d'autres abbés, ses hôtes; l'un d'eux malade n'a pas reçu sa visite ni celle du prieur de l'abbaye.

Affaire qui ne dépasse guère le cadre de l'Ordre et n'entache en rien le bon renom du monastère par la suite puisqu'en 1266 le Chapitre Général accueille favorablement la demande de l'Evêque de Périgueux que soit célébré après son décès⁴, l'anniversaire dans cette église.

Vient ensuite un silence de près de deux siècles durant lesquels se relâchent les règles rigides de Cîteaux, Guillaume de Brussiac est sorti de son monastère, Gondon, fille de Cadouin, en 1438, le Chapitre Général charge l'abbé de Peyrouse de rattraper cet « apostat », de le mettre en prison et de faire appel si nécessaire au bras séculier. La même année, il est encore chargé avec Dalon de faire exé-

(4) Ce serait donc Pierre de Saint-Astier (1236-1266).

cuter la sentence d'élection de Pierre de Gain, abbé élu de Cadouin et d'écartier le concurrent de ce dernier Jean de Paes, alias de Petra.

En 1466 nous apprenons que Peyrouse refuse de recevoir Bernard de Borellis. L'abbé de Dalon devra l'y obliger, sous peine de censures si nécessaire, et veillera à ce que les autres moines le traitent charitablement.

Affaire analogue en 1628; l'abbé de Peyrouse s'est mal conduit envers des abbés, ceux de La Colombe et L'Etoile; l'abbé du Rivet et le prieur actuel de Boulboume enquêteront sur les mœurs et la vie du prieur et des moines qui ont été chassés et remettront tout en ordre.

Affaire matérielle en 1485 où l'abbé de Cadouin est chargé de faire restituer à Peyrouse tous les jardins, prés, maisons, legs, biens mobiliers et immobiliers que Bernard de Mayac autrefois abbé de ce monastère a aliéné à cens perpétuel au préjudice de son monastère.

Enfin, dernières mentions en 1667 et 1683 où Peyrouse est inscrit au nombre des monastères de la Commune Observance, province de Bordeaux.

L'Abbaye de DALON en Périgord

Dalon est la première abbaye de la Dordogne qui figure dans les statuts du Chapitre Général de Cîteaux. Dès 1190, son abbé est choisi avec quelques autres et les cinq premiers pères pour traiter quelques affaires de l'Ordre dans une grange de Pontigny; de même en 1201 pour décider de la collecte à faire dans les monastères pour la Terre Sainte et la rédemption des captifs⁵.

Durant toute cette période d'ailleurs, l'abbé de Dalon se voit confier quelques missions par le Chapitre Général. Il doit, en 1203, enquêter sur le cas de l'abbé de Fontguillem qui, appelé de ce siège abbatial à celui de Gondon, son

(5) J.-B. Mahn voyait dans cette réunion la première ébauche d'un Définitoire; il faut que notre abbé ait été éminent ou que Dalon fût très considéré du fait de ses sept filles peut-être, passées ensemble à Cîteaux.

abbaye-mère, y a reçu des professions monastiques, a fait entrer en religion une femme du vivant de son mari et sans l'accord de ce dernier puis est revenu à Fontguilhem sans y avoir été rappelé ni réélu.

En 1214 il doit se rendre pour enquête au Prébenoît dont l'abbé a été blessé de nuit sur sa couche; en 1238, on le charge d'avertir l'abbé d'Obazine d'avoir à remplir une mission à lui confiée par le Chapitre Général.

A la même époque, il arbitre les affaires entre monastères. En 1194 l'affaire Mazan-Bonneval; en 1211 le refus d'obéissance de l'abbé de Saint-Léonard à son père, l'abbé du Beuil; en 1213, deux affaires : celle de Dominus Hugo-Le Beuil et celle de La Grâce Sainte-Marie-Obazine; en 1225, le Chapitre Général lui confiant l'affaire Gimont-Grandselve lui rappelle de s'en tenir à la simplicité de l'Ordre et lui conseille de ne pas imiter les juges séculiers; en 1241, il arbitre l'affaire Obazine-Vauluisant; en 1274 une affaire Boschaud - Les Châtelliers.

Dalon, à cette époque, est souvent en conflit avec d'autres abbayes, le plus souvent d'ailleurs avec Peyrouse. Cela commence en 1192, se poursuit en 1219, 1220, 1221, 1239, 1241, 1261. En l'absence de précisions, nous ne pouvons savoir s'il s'agit de la même affaire se prolongeant sur un demi-siècle; il est plus vraisemblable de penser que les possessions respectives se touchant en divers points devaient provoquer des conflits sans cesse renaissants. On peut croire, par contre, que la même affaire oppose La Grâce-Dieu et Dalon en 1239, 1242, 1247 et 1249. Affaire unique avec Boschaud en 1271, rien avec Cadouin.

Mais le Chapitre Général s'intéresse à Dalon pour des raisons plus importantes. Nous avons vu en 1194, son abbé arbitrer l'affaire Mazan-Bonneval. En 1212 c'est avec ce même Bonneval qu'il est en litige; est-ce pour la même raison ? On sait seulement que deux abbés sont chargés de voir les pièces écrites de l'une et l'autre partie, de contrôler les chartes et les instruments. L'année suivante, on apprend qu'un des deux arbitres choisis, Belloc, n'a pas pu « ou voulu » juger la cause; il est en effet puni par six jours de « levis culpa » dont deux au pain et à l'eau. Un

peu plus loin d'ailleurs, il est reparlé de cette affaire : il s'agit d'abbayes entrées dans la filiation de Dalon. Pour terminer le conflit il ne fallut pas moins d'une définition salennelle du Chapitre Général qui nous est entièrement parvenue. Par cette dernière nous apprenons que Guillaume abbé de Dalon, et Hugues de Bonneval ont été entendus à ce sujet par d'autres abbés qui ont jugé de la manière suivante : Loc-Dieu et toutes ses possessions actuelles ou futures regarderont Dalon comme leur mère; l'abbé de Bonneval, sur le conseil et avec l'assentiment de son abbé-père, Philippe, de Mazan étant d'accord, Bonneval, par contre, obtient comme fille Les Chambons, Loc-Dieu la lui abandonnant sur la volonté de Guillaume de Dalon son abbé-père. Les quatre premiers Pères ont signé et scellé cet accord.

En 1226, le Chapitre Général dépose illico l'abbé de Dalon qui est accusé de n'avoir pas attendu la preuve des faits à lui reprochés durant la visite de son abbaye mais a présenté de suite ses lettres de démission; il est convaincu d'autre part, de deux mensonges, l'un fait à Dalon, le second au Chapitre Général même. L'année suivante, nous apprenons que frère Bernard, autrefois abbé de Dalon a voulu procurer de la confusion à son successeur en lui imputant beaucoup de choses qu'il n'a pu prouver (peut-être les mensonges de l'année précédente) ce qui a troublé le Chapitre Général. L'affaire est confiée à Cîteaux qui décrète que Frère Bernard ne pourra plus être élu abbé que par le Chapitre Général.

Enfin, en 1293, l'Ille-Dieu et Dalon demandent la permission de ne pas recevoir d'hôtes trois ans durant. Est-ce par suite de leur pauvreté, construisent-ils de nouveaux locaux qui absorbent leurs revenus ?

Suit pour Dalon un silence de près d'un siècle. Et même depuis 1390 jusqu'à la Révolution nous rencontrerons peu cette abbaye. Encore cette année-là son abbé est-il seulement cité parmi les soixante et onze excusés et non parmi les absents qui sont blâmés et taxés d'une dépense double à celle qu'ils auraient faite en se déplaçant.

En 1391, Grosbot se plaint que Dalon lui ait fait des

dommages matériels, injustices et autres ennuis, affaire qui resurgit vraisemblablement en 1410 où deux abbés voisins sont chargés de voir si réellement Dalon doit quelque chose à l'autre abbaye.

En 1399, le Chapitre Général n'envoie pas moins de quatre abbés pour réformer une fille de Dalon : le Palais Notre-Dame. Honte pour l'abbaye-mère qui aurait dû la visiter. Peut-être s'en est-elle excusée en alléguant que ses filles refusaient de payer les dépenses modérées et raisonnables du religieux de Dalon envoyé pour les visiter car le Chapitre Général délègue trois abbés pour les forcer à payer cette taxe prévue dans l'Ordre. Est-ce un signe de la pauvreté de Dalon de ne pouvoir renoncer à cette somme qui devait être peu élevée si l'on en juge par la proximité des abbayes en cause ?

En 1404, Dalon fait partie des monastères de langue occitane où le procureur de l'Ordre lèvera les taxes et contributions de l'Ordre. Il fait aussi partie en 1427 d'une liste de monastères à réformer. Que se passe-t-il en nos régions pour que soient cités justement les couvents des deux sexes des diocèses de Bourges et de Limoges ? Il est parlé de nouveau des mêmes diocèses auxquels viennent s'ajouter ceux d'Orléans, La Rochelle, Auch, Angers, Le Mans, Tours en 1438 où l'on nomme comme couvents à réformer : Le Palais Notre-Dame, Aubignac, Obazine et Dalon.

En 1438, l'abbé de Dalon est chargé avec celui de Peyrouse de régler deux affaires : la confirmation de l'élection de P. de Gain à Cadouin et l'éloignement de son concurrent. Jean de Paës et le retour de frère Guillaume de Brussiac, fugitif de Gondou.

En 1466, il doit forcer l'abbé de Peyrouse et sa communauté à recevoir charitablement dans cette abbaye un religieux nommé Bernard de Borellis.

Deux statuts de 1408 nous apprennent qu'un moine de Dalon, frère Elias Dalmier (ou Hélias Dolnet) a présenté une plainte ; l'abbé de la Faize devra s'informer sur ce qu'elle contient et juger le cas.

Affaire obscure mais qui nous paraît grave en 1635 où

L'abbé du Rivet, vicaire de l'Ordre, doit enjoindre à frère Jean Rouveron de ne plus s'occuper des biens de Dalon. Un arrêt du Grand Conseil du 27 mai 1632 l'exile de France pour neuf ans. Rouveron a pris les biens et revenus du monastère et laissé les moines presque périr de faim à tel point qu'ils ont dû demander des aumônes à leurs familles; Bonaigue devra appréhender ce frère, l'incarcérer et si nécessaire faire appel au bras séculier. On avertira l'évêque de Limoges qui est pour lors abbé commendataire⁶.

En 1667 et 1683 nous voyons Dalon nommé parmi les monastères de la commune observance de la province de Bordeaux.

Un vent de réforme a soufflé sur l'Ordre avec la création de l'Étroite Observance et la Commune Observance elle-même prend des mesures salutaires mais malheureusement trop tardives. En 1768, Dalon, pour quelle raison ? Meilleur état des locaux, personnel compétent, emplacement central ? est choisi pour abriter le noviciat de la Commune Observance pour la province. C'est donc sur une page glorieuse que se clôt l'histoire de Dalon vue à travers les statuts du Chapitre Général.

(A suivre).

L. GRILLON.

(6) Nous aurions aimé avoir des précisions sur cette affaire car la famille Rouveron eut des rapports étroits et constants avec le monastère de Dalon mais les Archives nationales consultées n'ont pu nous renseigner; ne s'agirait-il pas d'un arrêt de Parlement plutôt que du Grand Conseil du roi ?

ACCROISSEMENTS DES ARCHIVES DE LA DORDOGNE

EN 1954

I. — DONS

1° Don de M. l'abbé Pommarède : titres des familles Petit, Descambes et Reynaud, de Périgueux, 1706-6831; — famille Brunet, de Brantôme, 1670-6780; — correspondance amoureuse adressée à Sophie Christophe, an IV (J 179-184);

2° Don de M. Secret : titres de la famille Faure, de Villars et Saint-Pardoux-la-Rivière, 1676-1851 (J 190);

3° Don de M. de Mirandol : répartition des contributions dans le département de la Dordogne, 1821-1822; — église et presbytère de Saint-Vincent-de-Cosse, 1822-1835 (série P et O);

4° Don de M. Du Cray : envoi de liqueur provenant de Bergerac, 1763; — famille de Raymond de Macanan, 1644-1645 (J 191 et E 111);

5° Don de l'abbaye de Ligugé : quittance des tailles pour la famille de Roissy, 1754 (J 192);

6° Don de M. Contassot : familles diverses du Bergeracois et du Sarladais, 1648-1858; — droits de justice de M. de Paty de Luziès, 1733-1738; — comptereaux du bureau des Domaines de Thiviers, 1701-1702; — impositions et dommages agricoles à Orliac, Sainte-Foy-de-Belvès et Terrasson, 1681-1768; — registre paroissial d'Orliac, 1768; — abbaye et hôpital de Terrasson, 1708-1788; — correspondance de la municipalité de Sainte-Foy-de-Belvès, 1791-an 1; — papiers de la sous-préfecture de Bergerac, an IX-1848 (J 193-222, II E 103, 4 C 11, IV E 136 et 158-159, séries V, E, H, L, M et T);

7° Don de M. l'abbé Nouaille : familles diverses d'Issigeac, 1520-1787; — titres des Delpèch de Lamothe, bourgeois de Bergerac, 1758-1815; — familles diverses du Bergeracois, 1523-1779; — revenus de l'évêché de Sarlat à Issigeac, en VII-1826 (J 223-239, 11 E 12, séries G, L et X);

8° Don de M^{me} Gardeau : familles Dupontet et Lacombe, 1671-1785; — registres paroissiaux de Saint-Martin-de-Gurçon, 1670 et 1675-1688 (J 240-241, série V E);

9° Don de M^{me} Vallade : registres d'exploitation de forge concernant la famille Laroche, 1882-1902 (J 252-253).

II. — DEPOTS DES MAIRIES.

1° Commune de Cherval : registres paroissiaux et de l'état civil, 1664-1849; — matrice des contributions foncières, 1850-1853 (V E sup. 202-205, O sup.);

2° Commune de S'-Martin-des-Combes : registres paroissiaux et de l'état civil, 1682-1852 (V E sup. 206-208);

3° Commune de Bayac : registres paroissiaux et de l'état civil, 1755-1842 (V E sup. 209-211);

4° Commune de Chalais : registres paroissiaux et de l'état civil, 1710-1853 (V E sup. 212-217);

5° Commune de Ladornac : registres paroissiaux et de l'état civil, 1620-1809; — registres des délibérations, 1839-1877 (V E sup. 218-219, O sup.);

6° Commune de Chancelade : registres paroissiaux d'Andrievaux, Beaumont, Chancelade et Merlande, 1569-1792 (V E sup. 220-224);

7° Commune de Monsaguel : registres paroissiaux et de l'état civil, 1653-1852 (V E sup. 226-229);

8° Commune de Sainte-Aulaye : registres paroissiaux et de l'état civil, 1692-1850; — registres des délibérations, 1790-1831 (V E sup. 230-232, série L);

9° Commune de S'-Laurent-des-Hommes : registres paroissiaux et de l'état civil, 1633-1853; — registres des délibérations, 1835-1853 (V E sup. 233-237, O sup.);

10° Commune de Lanouaille : registres paroissiaux et de l'état civil, 1620-1710 et 1741-1853; registres paroissiaux et de l'état civil, 1620-1710 et 1741-1853; registres des délibérations, 1799-1816 et 1845-1853 (V E sup. 238-242, O sup.);

11° Commune de Lanquais : registres paroissiaux, 1670-1792; — affaires municipales, an VIII-1896 (V E sup. 243, O sup.).

III. — DEPOTS DE NOTAIRES.

1° M^e Gardeau, de Villefranche-de-Lonchat : minutes et répertoire de Durand de Fonbonne, de Saint-Martin-de-Gurçon, 1775-1321 (III E 2584-2598);

2° M^e Dufraisse, d'Hautefort : minutes et répertoires des notaires d'Hautefort, Badefols-d'Ans et Nailhac, 1594-1850; — notaires divers de Saint-Rabier, Cubjac, Cherveix, Saint-Pantaly-d'Ans, Sainte-Eulalie-d'Ans et Cubas, 1706-1818 (III E 2599-2728).

IV. — REINTEGRATIONS.

1° Archives de la Gironde : familles diverses du Périgord,

principalement de Lamothe-Montravel et du Bergeracois, 1331-an XII; — cimetière d'Excideuil, 1779-1783; — église et presbytère de Laconne, 1775-1776; — prieuré de Saint-Vivien-d'Euhe, 1726; — prieuré de Sourzac, XVI^e s.; — arpentements de Vélines, XVIII^e s.; — registres paroissiaux de Saint-Vivien-de-Vélines et Saint-Michel-la-Rivière, 1681-1756; — démolition de la citadelle de Bergerac, 1629-1630; — impositions à Faux et Saint-Cirq, 1692-1699; — frais de fourrage des communautés de Beaumont, Monpazier et Terrasson, 1690-1698; — cartulaire de la famille André du Repaire-Martel, 1538-1601 (séries II E, G, H, I E, VE, IV E 13 et 154156, I CII);

2° Mairie de Bergerac : registres paroissiaux de Belvès, Saint-Germain-de-Belvès et Bouillac, 1791 (V E sup. 184);

3° Archives de la Haute-Vienne : registre du notaire Charpateau, de Saint-Front-la-Rivière, 1570-1574 (III E 2583);

4° Archives du Puy-de-Dôme : assignation à la requête du s^r Montaigne, procureur d'office de la juridiction de Biron, 1681 (II E 94);

5° Mairie de Belvès : registres paroissiaux de Belvès, Larzac et Montcuq, 1633-1723 (série V E);

6° Mairie de Quinsac : délibérations et comptes de la fabrique, 1812-1828 (série V);

7° Mairie de Lanquais : registres et papiers des justices de Lanquais, Saint-Germain, Couze, Monsac, Faux et Verdon, 1678-1790; — familles diverses de la région de Lanquais, 1643-1806; — registre paroissial de Faux, 1734; — impositions à Lanquais, 1738-1764 (série II B, J 243-251, série V E, IV E 69).

V. — ACHATS.

1° Familles diverses de Cénac, Domme et Fayrac, 1556-1827 (J 172-178);

2° Procuration émanant de Madeleine de Bourdeille, 1603 (II E 16);

3° Famille de la Marthonie : inventaire des meubles du château du Groc et procédures, 1593-1682; — famille Chapt de Rastignac : forge de Firbeix, correspondance, procédures, 1655-1813; — inventaire des meubles du château de Saint-Pompon, 1759; — familles diverses, 1702-1860; — ferme des grains décimaux du chapitre de Saint-Astier, 1756-1760 (II E 147, série G);

4° Rôle de montre de la compagnie commandée par Jacques de Saint-Astier des Bories au village de Parisières, 1569 (J 242).

VI. — VERSEMENTS.

Sont à signaler parmi les versements administratifs :

1° Justice de Paix de Lalinde : registres et minutes de jugements, 1791-1900 (séries L et U);

2° Justice de Paix de Mussidan : minutes de jugements et actes divers, 1790-1899 (séries L et U);

3° Justice de Paix de Bergerac : minutes de jugements et actes divers, 1791-1897 (séries L et U);

4° Greffe du Tribunal de Bergerac : registres de l'état civil de l'arrondissement, 1793-1852; — archives diverses, an IX-1909 (séries V E et U);

5° Greffe du Tribunal de Périgueux : registres de l'état civil de l'arrondissement, 1796-1852 (série V E).

N. BECQUART.

V A R I A

LES MINUTES NOTARIALES

Au moment où notre distingué et actif collègue, M. Becquart, archiviste départemental, lance un appel pour centraliser dans ses services les minutes notariales anciennes, il nous semble opportun de signaler le grand intérêt que présentent ces dernières, et que nous avons pu, personnellement, apprécier. Elles constituent une véritable mine de renseignements dont l'authenticité et la richesse sont précieuses pour l'historien et l'archéologue. La vie de nos ancêtres s'y reflète tout entière, tant dans le cadre familial qu'à travers les fluctuations de l'histoire nationale.

On y trouve, pour chacune de nos régions, l'indication des diverses cultures agricoles avec les modes d'exploitation, les prix des immeubles et des cheptels, les noms et emplacements de nombreux moulins à eau ou à vent, et la foule laborieuse des paysans et artisans qui peuplaient nos campagnes.

Les généalogistes y recueilleront maints indices qui les aideront à établir la filiation des familles nobles.

Les statisticiens pourront étudier les redevances diverses de l'ancien régime, y compris les réclamations, et même les « sommations » énergiques des tenanciers ruraux. Ceux-ci, bien avant 1789, s'insurgeaient contre les charges fiscales; ils semblaient, en bien des cas, ne s'être acquittés que très relativement

de leurs rentes : C'est ainsi que les habitants de Saint-Martin-de-Gurson excipent de baux, vieux de trois siècles, pour refuser au seigneur de Belcier les redevances qu'il leur réclame en 1778. Une curieuse et divertissante sommation est adressée en 1763, par les habitants de Montpon à l'abbé de Saint-Astier, gros décimateur de la paroisse, le menaçant de faire faire opposition sur le prix des dîmes s'il ne leur envoie pas, dans la huitaine, un prêtre desservant suffisamment rémunéré.

En notant quantité de « *fermes de dîmes* », nous avons trouvé celle relative à la « *prize de la Ruine* », dans Minzac. Ce lieu-dit, qui était compris dans la paroisse du Pizou et la juridiction de Villefranche, a constitué, au XVIII^e siècle, un hameau d'une importance certaine; il était très habité et possédait divers artisans, dont un maréchal-ferrant; cela s'explique puisque c'était, alors, un relai de poste sur un chemin de Montpon à Puynormand et Petit-Palais.

Une vente, retenue par M^e Batcave, notaire à Villefranche, en 1769, mentionne une procuration établie par un autre notaire français, « M^r Benjamin Bonnet, maître tabellicien royal et public à Londres ».

En ce qui concerne la région de Villefranche, il faut noter que nombreux furent les Périgordins partis, au XVIII^e siècle, à Saint-Domingue, à la Guadeloupe ou lies-du-Vent. Quelques-uns s'y enrichirent : ainsi, Pierre Pagès, maître-chirurgien, rentrant de la Guadeloupe, acheta la maison noble de Mondésir, dans Villefranche, au seigneur de Chabans, en 1785. Un nommé Pierre Bernard-Soubie, devenu fondé de pouvoir à Saint-Domingue d'une famille bourgeoise bordelaise, y trouva une situation lucrative, avec, en surcroît, des nègres qu'il recevait en cadeau de ses mandants. Mais vinrent ensuite la révolution, les guerres, le blocus et le silence. Les parents restés en Périgord demeurèrent de longues années dans une incertitude mêlée de tristesse qui apparaît dans le texte de divers testaments et partages.

Les actes de prise de possession, qui étaient de règle avant 1789, sont familiers pour tous ceux qui ont feuilleté, peu ou prou, les archives anciennes. Mais il est peu courant d'en trouver qui soient relatifs à l'installation d'un prêtre nouvellement arrivé dans une paroisse; il est curieux de lire que celui-ci entre dans l'église accompagné d'un notaire et de témoins, tire la corde de la cloche, monte en chaire, va à l'autel, ouvre la porte du tabernacle, pénètre dans la sacristie, etc... Plus surprenant encore nous a paru un acte de prise de possession

« au nom de la Nation », de la seigneurie de Villefranche, par le « *Républicain Bouchou, receveur de la Régie Nationale de l'enregistrement de ses domaines au bureau de Monpon* » (1794).

L'appellation de « *Bec d'Ambès* » donnée au département de la Gironde, et qui fut éphémère, se retrouve dans quelques minutes de 1794. En cette même année, la géographie est parfois fantaisiste, puisqu'un citoyen, clerc de notaire, écrit : « district de Monpon-sur-Dordogne ».

La manie d'anoblissement, au XVIII^e siècle, est plaisante à constater, avec sa contre-partie à l'époque révolutionnaire où chacun s'empresse d'abrèger un nom, allongé si vaniteusement peu d'années auparavant. Et tous ceux, nombreux, qui tenaient au titre de « bourgeois », adoptent alors, avec un enthousiasme sans doute fait de prudence, celui de « citoyen ».

Les inventaires, les contrats d'apprentissage, les « accords » les plus variés, fourmillent de détails instructifs et parfois amusants qui font revivre sous nos yeux les générations disparues : maisons de simples artisans et d'agriculteurs abondamment garnies de meubles, de linge et d'outillages divers; disputes entre voisins, insultes à l'appui même en termes crus; sommations à des parents au sujet d'un mariage et plainte paternelle émouvante exprimée tout au long, le notaire de l'ancien régime recevait tout, écrivait tout.

Si l'on ajoute encore les devis d'ouvrages, notamment ceux des réparations d'églises ou de châteaux¹, les refontes de cloches avec les fidèles fondeurs lorrains², les mentions de prêtres enfuis en Espagne sous la Terreur, et celles des nobles émigrés, on comprendra que l'intérêt des minutes notariales est inépuisable. Elles sont, en somme, la narration exacte le menus faits dont l'ensemble constitue l'histoire régionale.

C'est pourquoi il faut que chacun de nous aide le plus possible à les faire entrer maintenant aux Archives départemen-

(1) Conchou, notaire royal : Réparations de l'église de Minzac, 1755.

Bateave, notaire royal : Inventaire de l'église de Carsac, 1764; Réparations dans l'église de Villefranche, 1787; Devis d'ouvrage relatif à une maison « *appelée à la Tour* » (ancien château de Villefranche), 1802.

(2) Id. : Accord entre les habitants de Saint-Martin-de-Gurson et Nicolas Guichard, de Chaumont-la-Ville en Lorraine, pour refondre une cloche, 1765.

tales où elles seront en sûreté et à la disposition des chercheurs. En aidant ainsi à leur conservation nous faciliterons le travail des historiens modernes et des historiens à venir.

M^{me} L. GARDEAU.

PRISE DE POSSESSION

Pardevant le notaire au canton de Villefranche, district de Mussidan, département de la Dordogne, soussigné, présents les témoins bas-nommés,

A comparu le Républicain Pierre Bouchou, receveur de la Régie Nationale de l'Enregistrement de ses domaines au bureau de Monpon, y demeurant Lequel, en exécution de la loi du dix frimaire dernier art. 8 rendue sur les domaines engagés et aliénés, et sur l'autorisation de l'administration du district de Mussidan par son arrêté du second ventose présent mois, qu'il a reçu le six dudit mois, a dit qu'il s'est rendu exprès dans cette commune pour prendre la prise de possession de cette cy-devant terre et domaine national de Villefranche-de-Lonchat⁽¹⁾, que n'y ayant point trouvé le juge de paix de ce canton qui est éloigné d'environ une lieue², ny même aucun assesseur qui se trouvent absents, et comme les affaires publiques de son bureau ne luy permettent pas de faire un long séjour dans cette commune, il nous a requis comme officier public de luy donner acte de la dite prise de possession, et attendu que cette terre de Villefranche est un domaine national aliéné par Henry 4 le 27 octobre 1602 à Jean Dubosq de Canteloup, et possédé actuellement par le citoyen Belcier de Crain, commune des Salles canton de Castillon district de Libourne département du Bec Dambès. En conséquence dudit article 8 de la dite loi, ledit Receveur pour les régisseurs nationaux de l'Enregistrement des des domaines, déclare prendre possession, au nom de la Nation, de la dite terre et domaine national de Villefranche circonstances et dépendances, à cet effet il s'est transporté avec nous notaire et témoins, sur la place publique de la halle de ladite commune de Villefranche, où il a déclaré à haute voye qu'il prend la dite possession au nom de la Nation et de la République, de tout quoy il nous a requis acte que luy octroyons et en avons dressé le procès-verbal pour servir et valoir ainsi que de raison.

(1) « *Lonchat* », orthographe usitée au XVIII^e siècle et rétablie par décret du 3 août 1953.

(2) Le juge de paix était le citoyen Jean Robert Desisle, demeurant au hameau du Fumat, commune de Montpeyroux.

Fait et passé dans la commune de Villefranche le dix ventose L'an second de la République Une et Indivisible, autrement vingt-huit février mil sept cent quatre-vingt-quatorze du matin, En présence des citoyens Etienne Parrot et Jean Bateave marchands, restant dans le présent lieu Témoins connus quy ont signé avec le citoyen Bouchou et nous.

Ont signé à la minute : Bouchou, Parrot, Bateave, et Bateave notaire public.

NÉCROLOGIE

Amédée DEBETS de LACROUSILLE

1864-1955

Le bâtonnier Jean-Baptiste Amédée de Lacrousille s'est éteint aux premières heures du mardi 20 juin, dans son modeste appartement de la rue du Général-Leclerc, à l'ombre de ce Palais de Justice qu'il avait hanté presque toute sa vie et dont il demeurera une des illustrations. Il allait entrer dans sa 91^e année, étant né le 21 septembre 1864 à Lannet, commune de La Chapelle-Montmoreau, du mariage de l'avocat Ernest de Lacrousille et de Marie Lavergne. Dans la ligne masculine, il était le dernier à représenter et à faire hautement valoir la vigoureuse dynastie bourgeoise des Debets de la Crousille — un bien-fonds sur Tourtoirac —, venue de Saint-Martial-Laborie s'établir à Périgueux en 1743, alliée et apparentée aux meilleures familles du pays et qui, deux cents ans et plus, a pourvu le chef-lieu de la Dordogne d'avocats, de médecins, d'administrateurs, d'hommes politiques, tous conscients et fiers d'appartenir à cette classe aisée et cultivée qui, dans la France contemporaine, a pris la relève de la noblesse d'offices et de robe.

Suivant la tradition qui prédominait dans sa famille, Amédée de Lacrousille, après des études classiques au lycée national, prit ses grades de droit à la Faculté de Bordeaux et fut inscrit avocat au barreau de Périgueux en janvier 1887. Il resta, depuis lors, indéfectiblement attaché à la ville de ses aïeux, ne la quittant, à de rares intervalles, que pour aller plaider devant d'autres cours, ou prendre de brèves vacances dans quelque ville d'eaux des Pyrénées ou dans une caravane de l'A.C.P. Ainsi était-il devenu « avec ce visage aussi mobile que majestueux, où la barbe de Moïse de Michel-Ange encadrait le sourire et les yeux pétillants du roi Henri IV », une des silhouettes familières de nos boulevards, mais aussi l'une des personnalités les

plus répandues de la Société périgourdine et sans doute l'une des plus marquantes, entre la fin du siècle dernier et les cinquante ans qui l'ont suivie. Avocat réputé, à l'éloquence partout admirée; homme d'honneur et de sage conseil, alliant la plus parfaite courtoisie aux façons libérales et à l'esprit le plus fin; fêté dans les salons, recherché dans les cercles, assidu à toutes les manifestations mondaines, littéraires, artistiques ;



Le bâtonnier DE LACROUSILLE (1953)

Diaz, phot.

Lacrousille aura été un incomparable animateur de la vie locale, qu'il fonde et dirige *Le Combat Périgourdin* (1891), tête de la politique au Conseil municipal (1892-1896), contribue à la fondation du Bournat du Périgord (1901) et du Syndicat d'initiative (1905); qu'il soit, sous le pseudonyme apprécié de Chelém, chroniqueur au *Courrier du Centre* de Limoges, conféren-

cier, revuiste, ou fasse partie de nombreuses sociétés, dont la nôtre¹.

*
**

L'avocat que, par-dessus tout, fut Amédée de Lacrousille, et spécialement l'avocat d'assises, a été magistralement campé par le bâtonnier Lachaud :

De Lacrousille est assis là, au pied du siège de l'Avocat Général, « drapé dans sa robe noire, tel un roi dans sa pourpre ». Il a échangé quelques passes d'armes avec son adversaire, avec courtoisie peut-être, mais avec humeur. M. le Président des Assises semble ravi qu'elles n'aient pas dégénéré en incident. Tête baissée, de Lacrousille écoute, dans un recueillement apparent, un réquisitoire serré, tantôt implacable pour l'accusé, parfois aussi nuancé, toujours éloquent; mais il est manifeste que dans cette attitude passive, il se contient. Et M. le Président vient de lâcher la formule rituelle : « La parole est à la défense. »

Le défenseur s'est levé. Il porte la tête bien droite, sa barbe soignée recouvre presque entièrement le rabat blanc. Ses yeux vifs sont fixés sur les douze jurés. Ceux-ci le connaissent bien et mesurent déjà, dans son attitude, la puissance et la noblesse de cet homme qui, on le leur a dit, mettra sa persuasion au service de la pitié, ou mieux encore, placera l'indulgence au-dessus de la loi. Dressé devant son client comme un athlète protégeant un faible, il part à l'attaque sans hésitation, d'une voix chaude, avec une éloquence passionnée, faisant alterner sans répit les clans de son cœur et une véhémence critique des meilleurs moyens de l'accusation. Il développe des arguments irrésistibles, dans une langue fleurie et élégante, sachant galvaniser toute la sensibilité d'un auditoire attentif.

Les jurés semblent perdre de vue l'accusation et l'accusé lui-même, ils se laissent toucher, même s'ils ne sont pas convaincus, ils sont captivés. Et, après une péroraison enflammée, si sincère, si humaine; après un sublime appel à la bonté et à la noblesse de l'âme, ils quitteront la salle, leur physionomie portant l'aveu de leur émotion intérieure. De tels résultats sont réservés à ceux qui vivent ce qu'ils expriment. Amédée de Lacrousille, vous fûtes un grand défenseur parceque vous fûtes un grand cœur.

Au cours de la brillante carrière qui étendit au loin la réputation d'éloquence et de science juridique d'Amédée de Lacrousille, ses confrères du Barreau de Périgueux le portèrent par trois fois aux honneurs du bâtonnat, ils demandèrent aussi

(1) Il y fut admis en mars 1914; il en fut l'avocat-conseil avant de siéger, en 1951, dans le nouveau conseil d'administration.

pour lui, à l'occasion de son cinquantenaire professionnel, la croix de la Légion d'honneur qui lui fut décernée en 1937. Mais notre ami n'était pas homme à se prélasser sur des lauriers, il pensait n'avoir rien fait s'il n'avait pas fait plus encore pour honorer et servir la robe qu'il avait héritée de ses ancêtres. Il continua donc à plaider, toujours avec le même brio, le même succès, et — il faut bien le dire, le même rare désintéressement, la même insouciance du lendemain —, jusqu'aux premières atteintes de l'insidieux mal de jambe qui le contraignit, en octobre 1953, à renoncer, après soixante-six ans d'exercice, aux joutes passionnantes du prétoire. Pour autant, il ne se retrancha pas du monde; bravant, en vrai gentilhomme, la mort qui le guettait, il n'a cessé, du fauteuil auquel il était condamné, d'exercer son magistère spirituel et de tenir salon. Aux yeux de ses familiers et visiteurs il restait *ad multos annos* le Lacrou-sille étonnamment jeune, infatigablement curieux de nouvelles, de lectures qu'ils avaient toujours connu, admiré — envié peut-être pour les magnifiques dons intellectuels qu'il sut librement mener à leur total épanouissement.

*
*
*

Comme l'a écrit M. Louis Jarjavay, « il était à sa manière un prince de la pensée, de la parole et de la plume qui en sont l'expression », et l'admirable de cette longue vie aura été qu'au-delà et qu'en surplus de sa tâche quotidienne, cette pensée, cette parole, cette plume, ce triple talent qu'il aurait pu extérioriser, faire fructifier partout où il aurait voulu, Amédée de Lacrou-sille ait mis comme un point d'honneur à le vouer au seul service de sa petite province natale.

Il en a été le vigoureux défenseur, le mainteneur autorisé. L'adhésion enthousiaste et parfaitement désintéressée qu'il donna à la doctrine mistralienne et l'apostolat félibréen qu'il mena pendant des années, comme porte-parole éminent du Bournat, ne firent que renforcer cette tendance profonde de son esprit et le rapprocher insensiblement de ses « compères », historiens et archéologues, qu'animait le même patriotisme local. C'est à feuilleter leurs travaux, à en extraire la moëlle qu'il a trouvé ses derniers plaisirs, en se montrant capable, le cas échéant, de faire aussi bien et mieux que tel « spécialiste ». La brève chronique de la famille, qu'il a écrite en 1944, sous le titre *Bourgeois et Hobereaux*, est un travail solide; *Mon Périgord*, qui suivit en 1950 est un modèle de vulgarisation honnête et intelligent, auquel le public a fait le succès qu'il méritait.

A ses fidèles de toujours, Lacrousille nonagénaire réservait d'ailleurs la plus charmante des surprises : celle de reprendre, dans *l'Éveil du Périgord*, que venait de fonder André Quinquette, la plume renommée de Chelem — et avec quel art ! Il a donné à ce journal une série d'articles hebdomadaires qui a enchanté les amateurs de « petite histoire » ; les deux suites « Si Périgueux m'était conté » et « De mon temps », que la mort seule vint interrompre, sont riches de notations inédites, de choses vues, de silhouettes qui rendent à souhait le climat de Périgueux à la « Belle époque » — celle précisément de « Notre Amédée » —, tout en nous laissant le regret qu'elles ne soient que l'ébauche des « Souvenirs » attendus du Maître vénéré, dont on a pu dire « qu'il fut un moment de l'histoire de notre province » et qu'il en incarnait les aspects et le génie.

G. LAVERGNE.

AVIS IMPORTANT

Dans sa réunion du 3 octobre 1955, le Conseil d'administration a confirmé la décision déjà prise de porter la cotisation annuelle à 400 francs. Cette augmentation entrera en vigueur dès qu'elle aura reçu l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Directeur, G. LAVERGNE.